

**REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
SEPTIMANIE**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL REGIONAL

Réunion du Mercredi 28 Juillet 2004

Le Conseil Régional s'est réuni, sous la présidence de M. Georges FRECHE, le Mercredi 28 Juillet 2004, à 10 heures 30, dans la grande salle des Assemblées de l'Hôtel de Région, 201, Avenue de la Pompignane, à Montpellier.

M. Fabrice VERDIER procède à l'appel.

Présents en début de séance :

ALARY Damien
ANDRIEU Eric
ARDITI Maryse
BASTAROLI Laurette
BAUDUIN Eliane
BECQUE Pierre
BERTRAND Alain
BESSET Jacqueline
BLANC Jacques
BOURQUIN Christian
BOUSQUET Marie-Christine
CABANNE Francis
CANET-JANIN Marie
CELLIER Mireille
CHARLES Paulette
CHESA Isabelle
CODORNIOU Didier
COMPS Michèle
COUDERC Raymond
CRAUSTE Robert
CRESTA Jacques
DOMERGUE Jacques
FASSIO Françoise
FOULQUIER Annick
FRÊCHE Georges
GALANO Philippe
GARINO Henry
GAUDY Michel
GAYSSOT Jean-Claude

GIACOMETTI Corinne
GIORDANO Jean-Baptiste
JAMET Alain
JAMET France
LE DAIN Anne-Yvonne
LENTHERIC Michel
LEVITA Max
MALAVIEILLE Patrick
MEUNIER-POLGE Marie
MORIO Robert
MOYNIER Michel
NEGRIER Béatrice
PASTOR Silvain
PEZET-ROMIEUX Jocelyne
PIETRASANTA Yves
PRATS-VIDAL Jany
RIVEL Tamara
ROSSIGNOL Stéphan
SABIOLS Nicole
SAINT-LEGER Francis
TIGNERES Colette
TORREILLES Roger
VERDIER Fabrice
VINOT Chantal
ZOUROUDIS Hélène

Représentés en début de séance

BONNIEUX François
BORE Jean-Paul
BOUSQUET Jean-Louis
BRUGUIERE Marie-Thérèse
COLLERAIS Josianne
FLANDIN Richard
LOPEZ Frédéric
MARTINEZ Jean-Claude
NAVARRO Robert
RUTY Evelyne
VALAIZE Monique
WEIL Michèle

Arrivée en cours de séance

PAGES Danièle

54 élus sont présents.
12 élus sont représentés
1 élue est arrivée en cours de séance.

M. le PRESIDENT. – Je fais voter l'ordre du jour qui comporte 26 rapports. Il y a deux rapports supplémentaires :

Le rapport n° 01.01.bis : Vœu pour le maintien d'un service postal en milieu rural

Le rapport n° 01.01.ter : Menaces sur les postes de CAPES catalan et occitan : protestation de l'assemblée du Conseil Régional de LR-Septimanie

Il y a un correctif au rapport n° 01.06 : Utilisation et affectation des véhicules de service,

Un correctif au rapport n° 01.07 : Prestations sociales,

Un correctif au rapport n° 01.11 : Décision modificative n° 2 pour 2004,

Un correctif au rapport n° 01.20 : Inondations, vers la mise en œuvre d'une politique régionale de prévention,

Un correctif au rapport n° 01.24 : CPER – Engagements contractualisés,

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix l'ordre du jour :

Pour : 66

Adopté à l'Unanimité.

Mme PAGES arrive en séance.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix le procès-verbal de la séance du Conseil Régional du vendredi 2 juillet 2004 :

Pour : 51

Contre : 16 (groupes UMP, Non Inscrits)

Pas d'abstentions

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.01 – MOTION EN FAVEUR DE L'INTERDIDCTION DE TOUTE CULTURE OGM EN PLEIN CHAMP DANS LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Mme ARDITI. – Je voudrais d'abord me féliciter de voir arriver ce rapport dans notre assemblée car il me paraît extrêmement important, effectivement, après d'autres

régions, nous ne serons pas les premiers, d'affirmer avec force que les organismes génétiquement manipulés n'ont pas leur place en plein champ dans notre région ; ils peuvent rester dans les laboratoires.

Permettez-moi de me féliciter de cette motion qui est plus qu'un vœu puisqu'elle engage clairement la région contre toute culture en plein champ d'organismes génétiquement manipulés y compris les essais, qu'ils soient publics ou privés. La Région soutiendra financièrement et juridiquement toutes les communes qui prendront des arrêtés en ce sens en cas de contentieux. C'était une promesse de campagne, inscrite dans notre programme élaboré en commun, ce sera donc une promesse de plus que nous tenons ainsi.

Les faucheurs de plantes transgéniques de ce week-end ont démontré que l'opposition ne faiblit pas. Ils ne furent pas les premiers, ils ne seront pas les derniers, si la Commission Européenne refuse d'entendre les 70 % d'Européens opposés aux plantes génétiquement manipulées.

Enfin, ce gouvernement vient de faire voter, adossée à la Constitution, une charte pour l'environnement qui inclut le principe de précaution. Nous allons voir son attitude face à ceux qui l'appliquent concrètement sur le terrain en lieu et place des autorités qui ne le font pas.

La question posée, la vraie question de base, est celle de la dangerosité de ces produits. Si l'on en croit l'AFSSA, ceux-ci ne sont pas dangereux. D'autres scientifiques sont plus dubitatifs. Certains émettent des doutes sérieux. Rappelons quand même qu'on a trouvé dans certains produits génétiquement manipulés des morceaux de gènes qui n'étaient pas prévus d'y être. Mais ce n'est pas nous qui allons trancher ici le débat. Que la recherche se poursuive dans des laboratoires bien clos et en toute sécurité, sans problème. Pour les citoyens que nous sommes, la réponse est beaucoup plus simple. Les industriels et les semenciers qui fabriquent ces produits se sont battus avec tous leurs moyens, et ils sont puissants, pour qu'ils ne soient pas tenus responsables des éventuels dangers et pollutions résultant de la production et de l'utilisation de ces produits. Ils y sont parvenus, ils ne sont responsables de rien. Ce qui signifie tout de même qu'ils ne sont pas très sûrs de l'innocuité de leurs produits sinon ils seraient prêts à prendre le risque de les assurer. Le fait que les industriels refusent d'assurer ces risques qu'ils font encourir aux autres, justifie très largement l'opposition des Français à l'égard des OGM. On vient nous expliquer qu'ils sont sûrs de leurs produits mais qu'en fait le risque zéro n'existe pas. C'est vrai. C'est pourquoi les citoyens que nous sommes acceptons souvent de prendre des risques mais à condition d'y trouver des avantages. Lorsqu'on prend un médicament, on prend un risque et un avantage. Si l'avantage est zéro, le seul risque que nous, citoyens, sommes prêts à prendre est zéro. A ce jour, les avantages des OGM pour le consommateur sont nuls. Il faudrait donc nous garantir le risque zéro pour qu'on les accepte.

Un autre point doit être soulevé. L'Europe a commencé à lever le moratoire en affirmant que toutes les agricultures avaient leur place. Mais elle a laissé aux états nationaux la responsabilité d'assurer la coexistence des différentes agricultures. Ainsi, l'Etat français doit préciser comment faire pour garantir que des cultures OGM

ne contamineront pas leurs voisines. Comment garantir l'absence de pollution génétique d'une parcelle à l'autre, en particulier dans une région aussi ventée que la nôtre ? A ce jour, le gouvernement n'a rien dit. Autant dire que nous n'y croyons pas. Tout essai de plantes génétiquement manipulées signifie la mort de l'agriculture biologique dans l'environnement. Puisque le label AB est perdu en cas de contamination et que les industriels n'ont pas à dédommager financièrement ceux qu'ils ont pollués.

On remarquera au passage que le principe « pollueur-payeur » n'a pas été intégré dans la charte de l'environnement. Les semenciers ont réussi à y échapper à Bruxelles, ils ont réédité leur exploit à Paris. Chacun appréciera, mais pour nous, les Verts, éradiquer ces plantes de nos champs est une nécessité urgente et absolue. Nous voterons donc des deux mains cette motion.

M. le PRESIDENT. – J'associe à votre propos l'ensemble de la majorité régionale.

Mme TIGNERES. – Le groupe communiste m'a chargé d'explicitier notre vote qui, bien sûr, sera positif sur cette motion dont je note quand même qu'elle n'est pas, contrairement à ce que disait Mme ARDITI, complètement une interdiction. Elle est moins virulente que celles de Poitou-Charentes ou de Midi-Pyrénées qui étaient une véritable interdiction, là, on se déclare opposés, je m'en félicite.

Ce texte présente l'intérêt de servir de repère et d'encouragement pour des actions locales à partir des collectivités communales puisque la Région apportera son soutien à toutes les actions qui seront menées.

Nous pensions que peut-être, et Mme ARDITI y faisait référence, nous pourrions nous inclure dans le débat national sur l'exigence que devrait porter le gouvernement RAFFARIN pour que le moratoire ne soit pas du tout levé sur les OGM à travers l'Europe.

Ce mode de recherche en plein champ fait courir à notre environnement des risques qui pourraient être irréversibles. Ce ne sont pas en tous cas les conclusions prudentes de l'AFSSA sur l'étude de ces productions qui seraient de nature à nous rassurer puisque seuls les bénéfiques seraient identifiés et les dangers encourus, par contre, restent du domaine de l'inconnu non quantifié. Il n'est pas innocent d'ailleurs que l'Europe donne autorisation de culture dans le même temps que la Commission de Bruxelles dénonce la teneur en pesticides dans les aliments sur le marché français. L'un pouvant justifier l'autre.

Après le sang contaminé, la vache folle, et ainsi de suite, je crois que de plus en plus de Français aujourd'hui exigent l'application du principe de précaution. Cela va complètement a contrario de ce que le gouvernement est en train de décider avec les menaces qu'il fait peser aujourd'hui sur l'introduction des OGM dans la viticulture.

La réalité est que les enjeux sont ailleurs. La recherche sur les OGM n'est rien moins que le totalitarisme imposé par les grands groupes capitalistes de la biotechnologie pour faire main basse sur la culture des semences. Cette recherche vise à intensifier

une agriculture industrielle qui ne peut pas nous satisfaire au moment où de plus en plus, il y a exigence de qualité et de traçabilité.

Quant à nous, nous proposons que notre assemblée prenne l'initiative d'organiser un débat contradictoire sur ces questions et pourquoi pas en collaboration avec les régions voisines de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine par exemple pour que soient développées toutes les raisons de fond pour lesquelles ces semences OGM doivent être rejetées.

Mme JAMET. – Nous sommes d'accord sur le principe de précaution émis par cette motion, mais, si nous souscrivons à la formulation d'un souhait de bon sens pour ce qui concerne la culture d'OGM en plein champ, en revanche, nous rejetons formellement votre souhait d'accompagner financièrement et juridiquement les départements et les communes dans d'éventuels contentieux.

D'une part, cette délibération est hors des compétences de la Région et ce vœu, à l'instar de beaucoup d'autres, restera pieux. D'autre part, son coût vous est totalement inconnu, or, nous l'envisageons déraisonnablement exorbitant. En effet, face à l'intransigeance du Garde des Sceaux contre toute opération illégale visant les OGM, les mouvements altermondialistes eux-mêmes ont décidé de renoncer à leurs actions si coûteuses et ont passé le relais à d'irréductibles faucheurs volontaires, véritables chasseurs de primes médiatiques.

Je vous rappelle au demeurant qu'inciter les départements et les communes à se mettre dans l'illégalité n'est pas dans l'esprit jacobin que vous prêchez. « Dura lex, sed lex ». Alors, ne pourrait-on envisager d'autres stratégies que celle d'entraîner irrémédiablement notre région dans la prise en charge de contentieux qui se révéleront particulièrement onéreux pour nos concitoyens contribuables ? Nous disons donc, non aux OGM en plein champ, certes, mais également non au financement des procès. Nous disons surtout non à BOVE et MAMERE qui prônent la désobéissance civile. Voilà pourquoi nous ne participerons pas à ce vote.

Mme LE DAIN. – Bien évidemment, la totalité de la majorité adopte ce vœu et y est totalement favorable. Je souhaiterais également rappeler que la question des OGM pose une question bien plus large qui est celle du changement de l'agriculture en Europe, d'un changement profond, qui, d'une agriculture de masse dans les années 60 destinée à alimenter la population de l'Europe, est en train de basculer dans des cultures plus spécifiques pour aller vers une adaptation aux écologies, aux écosystèmes et aux économies locales. Nous voyons la demande des consommateurs aller vers des produits plus spécifiques, plus liés aux territoires. Cette demande va se traduire par une augmentation et une spécification du monde des semenciers et du monde alimentant les agriculteurs en plans et semences. Cela nécessite bien évidemment pour une agriculture durable respectueuse de l'environnement que la recherche en matière de génétique agricole soit développée et continue à se développer avec tous les outils dont elle peut disposer.

Pendant ce temps et dans le même temps, il importe que le monde scientifique s'intéresse également à la question des risques et à mesurer l'importance du risque. Il semble clair qu'aujourd'hui les décisions prises par la commission précipitent un

peu les enjeux sans doute pour des raisons géostratégiques, géo-économiques, mais je souhaiterais rappeler également que les semenciers sont souvent des producteurs beaucoup plus restreints, ce sont des professionnels agricoles dédiés à leur territoire, souvent de petite taille, et ils ne sont pas toujours liés à des grands groupes. Ce sont des choses auxquelles il faut prêter attention, notamment dans cette région Languedoc-Roussillon Septimanie où le monde des semenciers est un secteur économique important et stratégique pour l'agriculture.

Bien évidemment, le groupe socialiste, et toute la majorité, votera ce vœu car il nous semble que Paris et Bruxelles ont pris les décisions de libérer de manière simple et totalement ouverte sans avoir pris la précaution de continuer à alimenter la recherche scientifique en moyens financiers pour aller jusqu'au bout en matière de semences et de risques. Voilà le sens de notre vote et je vous en remercie.

M. PIETRASANTA. – Je ne peux que soutenir ce qui a été dit par Mmes ARDITI et LE DAIN et la proposition faite par la majorité régionale est une proposition sage. Ce n'est pas que pour faire plaisir aux écologistes mais c'est vraiment une question de développement durable. Nous sommes tous concernés. Moi-même, lorsque j'étais Maire de Mèze, j'avais pris un arrêté pour interdire la culture des OGM en 1999 sur les territoires. A l'époque, cela n'était pas sous les feux de la rampe, le Préfet n'avait pas annulé la délibération et elle est donc toujours valable.

Lorsque j'étais Député européen, nous avons été de ceux à ne pas voter pour la chute du moratoire. Nous avons maintenant un travail à faire tous ensemble pour faire en sorte qu'on puisse voir plus clair dans ces questions d'OGM. Nous avons bien fait de prendre cette délibération et d'appliquer le principe de précaution.

M. TORREILLES. – La volonté d'interdire les OGM est bien sûr partagée par tout le monde mais dans le budget de l'exercice 2004, des aides assez conséquentes étaient prévues pour aider d'une part les semenciers de cette région à produire des semences permettant de développer les protéines oléagineuses dont on a besoin pour la filière viande avec la garantie anti-OGM. Ces aides-là avaient été votées pendant deux années consécutives et cette année aussi. De même, nous avons aidé à la production de ces protéines sur 2500 hectares pour permettre aux éleveurs d'assurer une qualité de la viande encore plus protégée. Je voudrais savoir où en sont aujourd'hui la distribution de ces aides et au niveau des services, l'instruction des dossiers pouvant soutenir ces différents intervenants.

M. SAINT-LEGER. – La question des OGM est un sujet trop important pour se réduire, me semble-t-il, à une motion telle que celle que vous nous présentez. Vous me permettez donc de nous étonner que cette motion soit aussi incomplète. Dans les références constitutionnelles, législatives ou réglementaires auxquelles vous faites mention et qui, pour certaines d'entre elles remontent quasiment à la période de la Septimanie, il semble que vous auriez pu être un peu plus complets. Mais je comprends que le tri que vous avez opéré, les omissions ou les oublis, que je vais rappeler, sont certainement bien involontaires.

Ainsi, il aurait pu être bon de rappeler que les autorisations d'essais en plein champ sont réglementées depuis une directive européenne approuvée par le gouvernement

français en février 2001. Mme VOYNET était alors Ministre de l'Environnement. Ce point n'aurait pas dû vous échapper et ne devrait pas être difficile à ajouter dans cette motion puisque c'est la majorité à laquelle vous apparteniez qui est à l'origine des procédures actuelles d'autorisation. Vous étiez vous-même Député, certains d'entre vous étaient députés européens et même ministres.

Pour donner un peu plus de corps à votre motion et dans un souci de vérité, il aurait été bon aussi de rappeler quelques chiffres essentiels. Concernant le nombre d'autorisations données au fil des ans, en 1998, sous votre majorité, 75 autorisations ont été délivrées, en 1999, 67 autorisations ont été délivrées. A titre de comparaison, en 2002, il n'y eut que 11 autorisations et 15 en 2003. De 1997 à 2002, pendant que vous étiez au gouvernement pour les uns, que vous le souteniez pour les autres, la France a été le pays, et de loin parmi les grands pays européens, qui a autorisé le plus d'essais en plein champ. Ce n'est heureusement plus le cas aujourd'hui et vous auriez pu souligner dans cette motion que nous allions dans le bon sens.

Autres points qui auraient mérité votre considération, ce sont la transparence et les moyens aujourd'hui mis en œuvre par le gouvernement pour permettre à l'opinion publique et aux décideurs de faire des choix éclairés. Il aurait pu être intéressant de rappeler dans cette motion que le nouveau gouvernement en 2002 a mis en place une procédure d'informations préalables des maires et des conseils municipaux. Il a mis en place une enquête préalable qui n'existait pas jusqu'alors et jusqu'en 2002, la plus grande opacité était pratiquée par l'ancienne majorité.

Il aurait pu être aussi intéressant de rappeler que le gouvernement fait preuve aujourd'hui d'une démarche de responsabilité, de transparence, de prudence et de précaution, que nous n'avions pas connues jusqu'alors. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que les risques pour la santé ne sont pas correctement évalués.

Enfin, il aurait été bon de rappeler à la Commission européenne, d'une part, qu'il serait certainement utile de faire à nouveau évoluer les procédures d'autorisations des essais que vous et le gouvernement que vous souteniez, aviez acceptées en 2001 et d'autre part, qu'elle remette en vigueur le moratoire levé en mai dernier concernant l'interdiction d'importer du maïs transgénique. Je crois que nous avons la chance d'avoir un représentant au Parlement européen en la personne de M. NAVARRO qui pourrait être chargé, dans le cadre de cette motion, de faire remonter ce vœu et pourquoi pas, d'obtenir satisfaction.

En revenant sur la conclusion de votre motion, sur le 1^{er} point, il est bien évident qu'en l'état des connaissances scientifiques actuelles, il convient d'éviter l'introduction de produits génétiquement modifiés dans la restauration collective et particulièrement dans la restauration scolaire. Qui peut ne pas être d'accord avec cela. Sur le 2^{ème} point, excusez-moi l'expression, mais vous n'inventez pas l'eau chaude lorsque vous dites que le maire sur les territoires de sa commune a le droit de mettre en œuvre les prérogatives qui lui sont dévolues. Il n'a pas besoin de la région pour le lui rappeler et j'ai déjà indiqué que depuis 2002, il bénéficie des informations utiles. Quant au 3^{ème} et dernier point relatif à l'aide juridique et financière que vous êtes en mesure d'apporter aux communes, peut-être auraient-elles intérêt, à voir vos décisions et succès récents en la matière, à aller demander ailleurs ? On le voit, cette

motion n'amène rien, elle laisse l'impression que vous avez trouvé le plus minuscule dénominateur commun pour vous entendre entre vous au sein de votre majorité. Je ne suis pas certain que certains d'entre vous se contentent d'aussi peu de choses.

Vous l'aurez compris, nous n'acceptons pas que vous vous serviez d'une question de société aussi fondamentale que l'utilisation des OGM pour faire une motion aussi tendancieuse qui oublie de trop nombreuses réalités. Il est clair que vous voulez en faire une affaire purement politicienne, pleine de démagogie qui entretient, une fois de plus, la confusion aux yeux de l'opinion publique et vous n'abordez pas du tout la question de fond dans cette motion.

Pour ces raisons évidentes, vous comprendrez que nous ne participerons pas au vote de cette motion.

M. le PRESIDENT. – Je voudrais indiquer, après avoir entendu la dernière intervention marquée au sceau d'une franche hypocrisie, que je donne mon parfait accord avec ce qu'a dit Mme ARDITI. Par là même, nous condamnons la politique du gouvernement RAFFARIN qui est largement favorable à l'heure actuelle à l'extension des expérimentations d'OGM en plein champ. Je n'en veux pour preuve que les récentes décisions par un Préfet de Département qui a annulé toutes les décisions des maires interdisant les essais d'OGM en plein champ. Je crois que l'affaire est claire.

Je passe au vote :

Pour : 43

Pas de contre.

Abstentions : 24 (groupes UMP, Non Inscrits, FN)

Adopté à la Majorité.

« Ne participe pas au vote » n'est pas un vote.

M. JAMET. – A l'Assemblée Nationale, il y a une mention pour ceux qui ne participent pas au vote.

M. le PRESIDENT. – Pas au Conseil Régional. Ce vœu est adopté à l'unanimité des exprimés.

RAPPORT N° 01.01 BIS – VŒU POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE POSTAL EN MILIEU RURAL

M. ANDRIEU. – Au moment où l'Europe s'élargit et où les services d'intérêts généraux ont pris le pas sur la notion des services publics à la française, ce vœu est totalement d'actualité tant il est vrai qu'on ne peut pas imaginer un quelconque développement des territoires ruraux sans une présence forte des services publics. Il en va du principe fondamental de notre République qui dit en substance que toute vie

est possible en tous lieux du territoire national. Si ce vœu est d'actualité, il est bien entendu lié avec le projet de décentralisation en cours puisque les seuls efforts faits par les Collectivités Territoriales ne permettront en aucun cas de maintenir le développement et la vie sur ces territoires fragiles que sont les territoires ruraux. A cet effet, et solidaires de l'action engagée par les Associations d'Elus de France et des Communes, nous exprimons notre ferme opposition à toute réduction de la présence postale territoriale, à toute transformation de la forme de celle-ci ne résultant pas d'un accord entre la Poste et les élus. Nous demandons, à travers ce vœu, au gouvernement, de décréter un moratoire des projets de modification du réseau et la présence postale territoriale engagée par la direction de la Poste, tant que les nouvelles règles de concertation entre elles et les élus locaux ne seront ni connues ni mises en œuvre.

Nous insistons également pour que le gouvernement accepte d'inclure dans le projet de loi relatif à la régularisation des activités postales et/ou dans le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, l'amendement qui suit et que je vais vous lire : « Un fonds postal national de péréquation territoriale est créé. Il assure le financement de la mission de service public d'aménagement et de développement du territoire confiée par la loi à la Poste. Il garantit la pérennité d'un maillage du réseau postal correspondant aux besoins des usagers et des communes. Les évolutions des formes de la présence postale sur le territoire seront conduites, selon les modalités prévues par la loi, dans le souci d'une amélioration de la qualité du service rendu et du principe d'égalité des droits des citoyens. La loi de finances, la plus proche, fixera le montant et les modalités de financement de ce fonds. »

M. le PRESIDENT. – Il s'agit une fois de plus de contrer les mauvais coups du gouvernement RAFFARIN contre le monde rural et le désengagement de l'Etat, après les trésoreries. De façon générale, ce gouvernement fait la place à la loi du profit et se moque du monde rural.

M. GARINO. – La position prise par la Région s'inscrit tout à fait dans la démarche qui avait été la sienne dans ses premiers votes, s'opposer de manière très claire à l'A.G.C.S. Il serait opportun de le rappeler car il y a un lien étroit entre la volonté au niveau mondial de privatisation des services publics. Cela met en cause la ruralité et l'aménagement du territoire. Cela serait bien de le rappeler en une phrase dans le vœu qui nous est proposé.

M. le PRESIDENT. – Tout à fait d'accord.

M. BECQUE. - Nous voterons ce vœu parce que nous sommes pour la plupart issus de milieux ruraux et nous sommes bien conscients de la nécessité de présence de services en milieu rural.

Je suis quand même surpris que ce soit vous qui le proposiez dans la mesure où depuis les quelques semaines où nous siégeons dans cette assemblée, vous nous avez expliqué que la Région n'est pas un guichet de distribution de subventions. Or, la politique de subventions que vous appelez « saupoudrage » dans le cadre de votre propre terminologie est quand même un élément essentiel de la politique rurale et du maintien des activités en milieu rural.

Pour ma part, je relève que vous reprochez à l'Etat une attitude que vous adoptez dans le cadre de votre pouvoir régional. Néanmoins, je considère effectivement et nous sommes, nous, dans notre ligne politique, qu'il est nécessaire et important que la Région soit présente dans le cadre de l'aménagement du territoire et en particulier dans le cadre du maillage rural et c'est la raison pour laquelle mon groupe votera ce vœu.

M. BLANC. – Vous m'obligez à remettre les choses à leur place. Chacun sait bien que la réorganisation de la Poste n'est pas une décision du gouvernement RAFFARIN mais une décision prise sous les gouvernements précédents et en particulier, le gouvernement JOSPIN. Chacun sait bien qu'il y a eu un abandon d'une politique d'aménagement du territoire, d'aménagement rural et qu'heureusement, en ce moment même, en discussion au Sénat et à l'Assemblée, des textes nouveaux apportent des exigences nouvelles pour que soit maintenue la vie dans l'espace rural.

M. le PRESIDENT. – 10 000 postes de fonctionnaires supprimés par M. RAFFARIN.

M. BLANC. – C'est vous-même qui nous obligez à remettre les choses en place, cela vous gêne mais c'est ainsi. Chacun sait bien que la politique d'aménagement rural a été pendant trop longtemps abandonnée au niveau national. Par contre, au niveau régional, elle était très fortement portée ainsi que celle de la montagne que vous avez caricaturée lorsque vous expliquiez que nous n'étions capables que d'aider des communes pour aménager des chiottes. Cela prouve bien que vous n'avez pas compris ce qu'étaient un aménagement rural et une vie de la montagne.

M. le PRESIDENT. – En attendant, je ne sais pas ce que vont faire les ruraux lorsqu'on va leur supprimer la Poste.

M. BLANC. – Nous soutenons le maintien de la Poste, des services publics, et nous avons voté au Sénat, sur ma proposition, l'aide au maintien et à l'installation des médecins car nous sommes attachés à la réalité des services dans les zones de montagne et dans l'espace rural. Nous ne sommes donc gênés en rien de voter un vœu pour le maintien d'un service postal mais c'est un exercice de votre part, qui n'est qu'un exercice politicien et trompe-l'œil.

M. le PRESIDENT. – Si je comprends bien, vous êtes le groupe de la majorité qui défendez M. RAFFARIN, et ici, vous votez contre ses propositions et sa politique. En français, cela porte un nom, cela s'appelle un faux-cul.

Je passe au vote de ce rapport :

Pour : 67

Adopté à l'Unanimité.

M. BERTRAND, M. SAINT-LEGER quittent la séance.

RAPPORT N° 01.01.TER – MENACES SUR LES POSTES DE CAPES CATALAN ET OCCITAN – PROTESTATION DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL REGIONAL DE LR-SEPTIMANIE

M. le PRESIDENT. – Le gouvernement RAFFARIN s'attaque maintenant à la langue occitane et à la langue catalane en supprimant les postes de CAPES d'occitan et de catalan, 12 ans après la création des CAPES de langues régionales.

M. COUDERC. – Je crois que l'avenir de nos cultures et de nos langues régionales mérite mieux que de minables querelles politiciennes, d'autant que quelle que soit l'appartenance politique des élus qui sont dans cette salle ou en dehors, chacun sait bien que nous nous sommes investis pour le développement des calandretas, des bressolas, et que cela n'est pas une ligne de partage partisane entre droite et gauche qui a déterminé qu'on s'engage dans cette défense de la culture régionale, mais que ce sont parfois d'autres considérations philosophiques qui n'ont rien à voir avec notre appartenance politique.

Evidemment, nous sommes d'accord, je parle en particulier pour tous ceux qui se sont investis dans le développement de ces cultures régionales, pour que l'enseignement de ces langues soit renforcé. Mais, autant nous voterons ce texte, autant il tombe un peu à côté du véritable problème.

Le véritable problème de fond n'est pas tant le nombre de places aux CAPES d'occitan et de catalan, ce n'est que la résultante d'un dédain porté dans l'Education Nationale pour l'enseignement des langues régionales. Il conduit à ce que les langues régionales soient placées dans les emplois du temps à des horaires impossibles, en surcharge d'emplois du temps déjà très lourds pour les élèves. Ce qui fait que souvent, comme c'est en option, les élèves ne vont pas à ces cours. Actuellement, en France, pour l'occitan, il y a 30 enseignants ayant le CAPES d'occitan sans affectation précise. Le problème n'est pas de savoir s'il faut tout de suite ajouter des postes supplémentaires, il est de savoir comment on peut rendre à l'enseignement de l'occitan et du catalan dans nos lycées et collèges l'attractivité indispensable. Ce qui génèrera bien sûr ensuite une demande de postes supplémentaires, ce qui permettra à nos langues régionales de se développer.

M. BECQUE. – Je relève une contradiction entre ce que vous nous aviez déclaré antérieurement et ce que vous nous proposez aujourd'hui. J'ai le souvenir qu'il y a un peu moins d'un an de cela, à l'université catalane d'été à Prades, vous aviez indiqué publiquement qu'à votre avis, il n'était pas nécessaire de maintenir des écoles catalanes de type privé.

M. le PRESIDENT. – Je n'étais pas à l'université que vous venez de mentionner.

M. BECQUE. – Vous n'étiez pas à Prades le 18 août de l'année dernière, vous n'avez donc pas pris la parole et le journal L'Indépendant a menti à ce sujet. Je leur en parlerai puisque vous avez su rappeler que j'étais leur avocat.

A l'occasion de cette réunion à Prades, vous avez rappelé publiquement que vous pensiez que ces écoles étaient inutiles et vous nous avez dit, à différentes reprises ici, que vous étiez un jacobin et que vous pensiez que c'était l'Etat qui devait assumer ses prérogatives de puissance publique.

M. le PRESIDENT. – Tout à fait, c'est pour cela que je suis favorable à un grand nombre de postes de CAPES dans la région.

M. BECQUE. – Tout cela est parfaitement logique si cela s'harmonise avec une politique régionale qui corresponde à cela. Sous l'ancienne majorité, que vous avez beaucoup décriée, les écoles catalanes étaient aidées dans des proportions considérables.

M. le PRESIDENT. – Et elles continuent à l'être.

M. BECQUE. – Je n'en suis pas sûr pour l'instant, je fais partie du Conseil d'Administration de la Bressola et je collabore également à l'association Arels, je n'ai pas vu arriver les subventions. Je crois qu'il faut que nous ayons les uns et les autres une attitude responsable. Je suis d'accord avec vous et avec la proposition de votre majorité quant à dire qu'il ne faut pas réduire le nombre des postes d'enseignants de CAPES en catalan et en occitan.

M. le PRESIDENT. – C'est ce que fait M. RAFFARIN.

M. BECQUE. – Je suis d'accord avec vous, je ne partage pas tous les points de vue de M. RAFFARIN comme j'ai cru comprendre que vous ne partagiez pas tous les points de vue des dirigeants socialistes qui ont dirigé ce pays.

M. le PRESIDENT. – Tout ce que dit M. HOLLANDE est parole d'évangile.

M. BECQUE. – Je voudrais pouvoir finir mon propos sans subir votre ironie à tout instant. Tout à l'heure, je ne vous intéressais pas.

M. le PRESIDENT. – Je vous aime tellement.

M. BECQUE. – Je suis fier d'avoir pu attirer votre attention.

L'affaire des langues régionales catalanes ou occitanes est pour nous d'importance, mais il faut qu'il y ait une cohérence dans l'action et dans la proposition et cette cohérence, je ne la trouve pas. Il est facile de proposer à cette assemblée des vœux n'ayant aucune incidence sur le budget de la région et d'un autre côté, de ne pas suivre une politique cohérente à cet égard. Je demande donc à notre assemblée régionale d'avoir une attitude responsable à l'égard des écoles catalanes et occitanes et de maintenir et améliorer la politique de subventions qui était jusque là en place.

M. MALAVIEILLE. – La réflexion de M. COUDERC est extraordinaire par rapport à l'importance que revêt le CAPES pour les langues occitane et catalane. Démontrer que ce n'est pas utile, qu'on peut s'en passer et que ce n'est pas cela qui peut être à l'origine d'une crise pour ces langues, franchement, c'est extraordinaire. Nous avons

raison de voter ce vœu parce que l'attaque sur les langues catalane et occitane doit être remise dans le contexte d'une attaque généralisée contre l'Education Nationale.

Ce vœu ne s'oppose pas aux aides apportées aux écoles catalanes et occitanes. Lorsque nous avons fait les rencontres sur la culture, partout, les gens sont montés au créneau pour nous dire de faire attention car on supprimait les postes de CAPES. C'est un vrai souci. Ce vœu condamne la politique du gouvernement RAFFARIN en matière d'Education Nationale.

M. PASTOR. – Au nom des Verts, nous ne pouvons que nous réjouir et nous voterons cette motion. Je n'aurais d'ailleurs pas la cruauté de rappeler aux élus de droite dans cette assemblée que la Charte européenne des Langues minoritaires signée par le précédent gouvernement n'a pas été proposée à la ratification du Parlement de la République Française par M. CHIRAC. J'espère que les élus ici défendant les langues régionales seront capables de le reconnaître publiquement.

Nous voterons cette motion et nous nous en réjouissons, cependant quelques bémols. D'abord, vous la présentez dans l'urgence et c'est un peu dommage parce que sans doute que si la Commission Culture qui contient aussi dans son appellation les termes « langues occitane et catalane » s'était réunie, aurions-nous pu proposer une copie plus parfaite. Sur le 3^{ème} paragraphe, la profession de foi est totalement neutre.

Dans le 4^{ème} paragraphe, elle est un peu plus gênante dans la mesure où elle ne s'inscrit pas, elle ne préfère pas une mise en perspective européenne et se contente de rappeler la dimension strictement hexagonale de la situation. Alors que c'est une évidence transfrontalière pour le catalan mais c'est aussi le cas de l'occitan qui a une reconnaissance officielle au sein de l'état espagnol et de l'état italien dans les vallées du Piémont pour l'Italie et en val d'Aran pour la partie espagnole.

Effectivement, s'opposer à la politique scandaleusement restrictive du gouvernement en cette matière et avec la suppression des postes de CAPES, c'est bien. Mettre en œuvre une politique régionale ambitieuse pour le maintien et le redéploiement de ces langues, c'est mieux. Or, pour l'instant, l'outil précieux existant à vocation interrégionale, justement, que constitue le CIRDOC, attend toujours que soit convoquée la 1^{ère} réunion de son comité syndical. Nous sommes un certain nombre ici représentant la région au sein de ce comité syndical à nous étonner de ne pas être convoqués à cette réunion. En effet, à l'occasion d'une réunion informelle qui s'y est tenue récemment, j'ai pu rencontrer le délégué à la langue occitane de la région Midi-Pyrénées, socialiste, qui a tenu un discours très clair sur sa volonté de développer cet outil sur le plan interrégional et notamment d'y faire entrer la région Midi-Pyrénées. C'est une démarche dans laquelle il faut s'inscrire tout en allant taper à la porte des autres régions de l'espace occitan, Aquitaine, Limousin, Auvergne, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, de telle sorte que cet outil devienne vraiment interrégional.

Je profite de ce vœu, M. le PRESIDENT, pour vous interroger sur ce point, de telle sorte que les gens travaillant dans cet outil public et tous ceux qui, autour, en attendent beaucoup aient une réponse à la situation d'attente dans laquelle ils sont maintenus.

M. BOURQUIN. – Permettez-moi de limiter mon propos à la partie catalane de notre région. Quand j'entends, deci-delà, certains nous dire que le propos ici ne serait pas politique, il y a de quoi sourire éventuellement. De par l'élection qui s'est déroulée au mois de mars, nous sommes ici les représentants du peuple et une partie de ce peuple, les Catalans, se trouve grandement offensée par cette décision prise par M. RAFFARIN, 1^{er} Ministre, et son gouvernement parce qu'elle est dans la lignée des mauvais coups qui nous sont portés, je dirais même des coups bas. Il y a urgence à réagir car la décision vient d'être prise et c'est maintenant qu'il faut le faire et c'eût été une faute que de ne pas le faire.

Ces coups bas ne sont pas les premiers de la droite, celle qu'on appelle l'U.M.P. Il y a un mépris profond pour cette expression qu'on appelle langue minoritaire et le catalan en particulier depuis 8 ans. Depuis 8 ans, le Président de la République actuel refuse de mettre à l'ordre du jour sa signature au bas de la Charte des Langues minoritaires. Il y a à peine 2 mois, le Ministre BARNIER des Affaires Etrangères a refusé, d'un revers de main, la proposition de nos cousins catalans du sud d'inclure une proposition de la Constitution européenne permettant d'envisager l'introduction du catalan au niveau de l'Europe. C'est bien ce mépris-là que nous sommes en train d'enregistrer. Ce qui justifie le sigle « Union pour le Mépris du Peuple » et dans ce cas précis, du peuple catalan.

A ceux d'en face qui aujourd'hui s'expriment sur cette catalanité et sur les langues minoritaires, je rappellerai que depuis 18 ans ils n'avaient pas osé mettre à l'intérieur de la Commission Culture une Commission Catalanité et Occitanie. Ce que vous avez fait, M. le PRESIDENT, et je tenais à vous en remercier. Eux, les défenseurs des langues minoritaires, de la catalanité, n'ont pas osé les mettre officiellement dans cet hémicycle depuis 18 ans. Ils n'ont pas osé faire flotter le drapeau catalan en haut de ce bâtiment. Et aujourd'hui, ils jouent les vierges effarouchées, comment pourrait-on les croire. Le drapeau qui y était n'était pas celui de la catalanité, c'est une offense à 1000 ans de mon peuple.

Non content d'avoir créé une Commission de la Catalanité à l'intérieur de la Commission Culture, M. le PRESIDENT, vous avez donné une délégation sur la catalanité à un de vos élus, moi-même.

Au-delà de l'approche culturelle dans cette décision de supprimer de plus de 60 % le nombre de postes de CAPES en catalan, on s'attaque à un problème économique fondamental pour ceux qui n'ont pas de travail, pour les jeunes de notre région. Parler catalan aujourd'hui, c'est pouvoir se parler dans la 2^{ème} région économique de l'Europe, celle de la Generalitat, c'est barrer toutes leurs chances à tous ces jeunes voulant avoir des échanges. Bref, on est en train de sabrer ce système-là. Je me sens autorisé à en parler haut et fort parce qu'en ma qualité de Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, justement, je vous ai sollicité, M. le PRESIDENT, pas plus tard que ce matin en Commission Permanente, vous avez octroyé au Conseil Général des Pyrénées-Orientales une subvention conséquente pour financer la Maison de la Catalanité qui est faite depuis plus d'un an. Cette subvention, sollicitée dans cette assemblée du temps où elle était différemment présidée, a été rejetée. Certains menteurs voudraient faire un procès sur un propos tenu concernant

la naissance de la langue catalane. Dans cet hémicycle, on a osé parler de la naissance de la langue catalane il y a 1000 ans et cela a gêné certains, cette droite qui parle beaucoup mais fait peu. Depuis 18 ans, on parle de la Maison de la Culture et de la Catalanité, j'ai été celui, depuis 1 an, qui l'a réalisée physiquement.

M. le PRESIDENT. – Nous sommes heureux de nous y associer.

M. BOURQUIN. – Je tiens à vous en remercier comme je tiens à vous remercier de votre engagement de créer, dans les 1 ou 2 ans à venir, cet institut de la langue catalane comme cela existe sur l'Occitanie. Nous sommes en train d'y travailler.

Tout à l'heure, il était question de votre présence à l'université catalane de l'été dernier, je précise que vous n'y étiez pas, j'y étais et je sais reconnaître mes amis dans des manifestations comme celle-là. Donc, mensonges sur vos propos de la naissance de la langue catalane, mensonges sur votre présence l'an dernier à l'université, mensonges sur les aides de cette institution nouvellement présidée par vous sur l'aide aux écoles privées catalanes.

Depuis un mois, nous avons ici financé la Bressolla, financement qui relève tous les défis parce que c'est l'une des plus hautes subventions que nous venons d'attribuer culturellement. Et on dit que vous n'aidez pas, il faut arrêter avec tous ces mensonges.

Nous retiendrons le coup bas porté à la catalanité, à nos jeunes, à l'économie locale. C'est grave, au-delà de l'éducation.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix le rapport sur les postes de CAPES de catalan et d'occitan :

Pour : 65
Adopté à l'Unanimité.

M. BERTRAND, M. SAINT-LEGER reviennent en séance.
Mme LE DAIN, M. GAYSSOT, M. GIORDANO, M. PIETRASANTA, M. TORREILLES, (avec la procuration de Mme BRUGUIERE) quittent la séance.

RAPPORT N° 01.02 – VŒU RELATIF A LA REFORME DE L'APPRENTISSAGE

M. LEVITA. – Une réforme de l'apprentissage est envisagée par le gouvernement. Un projet de texte existe, il a d'ailleurs été présenté en réunion interministérielle. Un groupe de travail a été mis en place, nous pouvons constater que les régions en sont absentes. Nous voulons rappeler que les régions ont la responsabilité de l'élaboration du Plan Régional de Formation Professionnelle, elles ont la compétence en matière d'apprentissage, elles assument le fonctionnement des Centres de Formation d'Apprentis, elles conventionnent et financent largement ces centres de formation et

depuis le 1^{er} janvier 2003, elles versent des primes aux entreprises qui recrutent des apprentis.

Malgré tous ces titres, les régions ne sont pas associées par le gouvernement au groupe de travail chargé de réfléchir sur l'avenir de l'apprentissage.

M. le PRESIDENT. – Le gouvernement RAFFARIN et M. BORLOO montrent une fois de plus le mépris dans lequel ils tiennent les assemblées régionales et la décentralisation puisqu'on ne nous met pas dans la commission de travail sur l'apprentissage alors qu'il relève des régions.

M. LEVITA. – Il y a donc lieu de s'en étonner et même de s'en émouvoir. Un obscur Secrétaire d'Etat à l'Insertion professionnelle des Jeunes s'est rendu, le 15 juin 2004, à l'Assemblée Générale des Chambres de Métiers, y a tenu des propos stupéfiants dont l'Agence Emploi Formation a rendu compte. Ce Secrétaire d'Etat semble, en effet, tout ignorer du fonctionnement actuel de l'apprentissage. Par exemple, il semble croire que la taxe d'apprentissage est perçue par les régions, il indique donc dans sa déposition que l'Etat imposera une traçabilité de la taxe d'apprentissage dans les budgets des Conseils Régionaux. Or, la taxe d'apprentissage ne figure pas dans nos ressources. Il a indiqué qu'il voulait une intervention de l'Etat dans les domaines suivants : l'hébergement des apprentis, les contrats d'objectifs avec les jeunes, l'observatoire des métiers et des qualifications qui devrait permettre l'élaboration d'un tableau de bord des métiers de demain. Il nous indique que l'Etat en assurera la synthèse. Il veut promouvoir l'apprentissage dans les collectivités publiques, en nous incitant à embaucher des apprentis. La question qui se pose est de savoir si nous devons tenir compte des déclarations de M. HENART.

A l'heure actuelle, 5 ministères sont parties prenantes de cette réforme, le Ministère de l'Emploi, celui des Finances par l'intermédiaire du Ministère délégué au PME, le Ministère de l'Education Nationale, celui de la Fonction Publique, le Ministère délégué à l'Industrie. Il semble même que le Ministère de l'Equipement soit également de la partie. Mais pas les régions, d'où ce vœu.

Nous attendons donc du gouvernement qu'il respecte les compétences de la région en matière d'apprentissage. Il n'appartient pas à l'Etat de nous dicter notre politique ni de la mettre sous tutelle en imposant des règles de contrôle qui vont au-delà du contrôle légal des collectivités.

Nous attendons du gouvernement qu'il associe les régions en tant que partenaire essentiel à la réflexion menée sur la réforme de l'apprentissage et également, pour que nous puissions veiller à ce que les mesures envisagées ne se traduisent pas par des transferts de charges non compensées par des ressources supplémentaires.

J'ajoute une remarque personnelle. La manière qu'a utilisée le gouvernement pour faire passer en force la décentralisation, le domaine qui, par excellence, pouvait et même, devait favoriser la participation de tous et en particulier celle des citoyens, n'annonce pas de bonnes choses pour l'avenir des relations entre le gouvernement et les régions.

M. GARINO. – Le groupe communiste soutient le vœu proposé concernant la réforme de l'apprentissage. La Région a raison de demander au gouvernement à être pleinement associée à cette réforme. Cette demande est plus que justifiée. Non seulement, comme vient de le dire Max LEVITA, parce que notre collectivité a la compétence, mais aussi et surtout parce que les régions sont au premier rang des financeurs de l'apprentissage. En effet, leur contribution s'élève à plus de 1,3 milliard d'euros alors que celle de l'Etat est de 800 millions d'euros. Cette demande va certainement dans le sens souhaité par tous les acteurs de l'apprentissage et notamment les directeurs de CFA qui sont tous dans l'attente de ce qui va se passer.

Jugeant la situation pour le moins opaque, ils sont demandeurs d'une grande concertation à l'échelle nationale afin que les expériences dans les régions soient évaluées et largement soutenues au vu des résultats. Près de 370 000 jeunes sont impliqués dans les parcours d'apprentissage avec une offre de près de 250 métiers.

L'apprentissage est surtout une affaire de petites entreprises et ne se développe que marginalement dans les grands groupes. Pour avoir longuement discuté avec les dirigeants de la Chambre des Métiers de l'Aude, l'apprentissage apporte une réponse adaptée, d'une part aux besoins de qualification puis d'insertion professionnelle des jeunes et d'autre part, à la demande des entreprises et des artisans de recruter des salariés qualifiés rapidement employables. Pour l'Aude, ce sont plus de 2500 apprentis, 12 % de l'effectif de la Région. 50 % de ces apprentis sont sur les CFA et CFAI de Lézignan.

Les acteurs de l'apprentissage attirent l'attention de la Région sur le besoin de soutenir leurs efforts de promotion de l'apprentissage et les actions de communication. Cette année, plus de 1000 jeunes ont été accueillis dans les CFA pour se familiariser avec la culture de l'apprentissage et découvrir la palette des métiers susceptibles de les motiver. Pour répondre aux besoins croissants de cette main d'œuvre qualifiée, il faut non seulement rompre avec une conception utilitariste de la formation professionnelle mais valoriser la formation en apprentissage permettant d'acquérir des diplômes et d'apprendre un métier. Il est possible, en effet, d'obtenir un bon diplôme par le biais de l'apprentissage, ce qui positivera l'insertion professionnelle des jeunes.

Par exemple, sur Lézignan, après une étude de marchés, les acteurs de l'apprentissage sont en mesure de mettre en place une section BTS maintenance automobile en partenariat avec Renault Sud Est. On le voit, la relation CFA-entreprises est décisive pour donner du contenu aux formations.

Une autre préoccupation était évoquée par les acteurs de l'apprentissage, celle de former des créateurs et des repreneurs d'entreprises. Ils n'ont pas caché que l'institution régionale devrait se pencher sur la formation des repreneurs d'entreprises artisanales. L'Aude en compte 5 700 avec 20 000 actifs. Ils soulignent fort justement que les entreprises artisanales ont le lien avec les territoires à l'inverse des entreprises qui délocalisent. Ce rapport entreprises artisanales et territoires n'est guère évoqué dans le plan du gouvernement concernant la réforme de l'apprentissage. Raison de plus pour exiger que les acteurs de l'apprentissage et les élus de la Région soient associés à l'élaboration de cette réforme.

Nous pourrions soulever un autre problème qui préoccupe les directeurs de CFA, c'est celui de l'accompagnement des apprentis et plus généralement, le travail de la pédagogie de l'apprentissage. Il est question aussi d'élargir les passerelles entre les collèges, les CFA et les entreprises.

Si le vœu, que le groupe communiste votera, ne trouve pas écho auprès du gouvernement RAFFARIN, nous proposons, sur la base des engagements pris avant les élections régionales, que notre Région organise des assises de l'apprentissage et de la formation avec tous les acteurs de l'apprentissage. Nous ne devrions pas tarder, également, à mettre en place, comme nous l'avons promis, un observatoire régional de l'apprentissage et de la formation qui permettra de suivre et d'évaluer les formations. Nous pourrions enfin travailler à la création d'un véritable service public pluraliste de la formation professionnelle.

Pour conclure, au moment où la précarité du travail tend à devenir la règle pour répondre aux exigences du profit capitaliste, il est urgent de construire une sécurité professionnelle alliant emploi et formation.

Mme NEGRIER. – Je voudrais simplement dire qu'avant d'arriver à l'apprentissage, il y a quand même 5 000 jeunes chaque année qui sortent sans rien de l'Education Nationale, sans aucun diplôme, et que la Région précédemment n'a pas mis les moyens pour les aider à arriver à avoir les prêts requis pour entrer en contrat d'apprentissage. Tous les programmes ont été insuffisants, alors que dans de nombreuses régions en France ils l'ont été. Rien du tout chez nous et cela a même été souligné par le rapport du Conseil Economique et Social.

Pendant plusieurs mandats, le groupe Communiste et Citoyens et le groupe Socialiste ont insisté pour demander plus de moyens pour les jeunes en difficulté afin d'accéder déjà à l'apprentissage. Quant à la confiance qu'on peut avoir dans les mesures qui vont être proposées par le gouvernement, on ne peut que s'inquiéter. Depuis 2 ans déjà, ce sont des reculs pour nos jeunes au fur et à mesure et on ne peut qu'être inquiets. Bien sûr, je voterai ce vœu.

Mme JAMET. – C'est un vœu auquel nous ne pouvons que souscrire. Nous sommes aujourd'hui encore dans l'attente d'une loi de décentralisation. Selon nous, une décentralisation efficiente et justifiée ne peut se faire sans la réaffirmation de la place de l'Etat, de ses prérogatives régaliennes, de ses missions de régulation et de son rôle de garant de l'unité nationale, ce qui n'est pas le cas.

Pour les élus du Front National, il est évidemment et absolument nécessaire de définir une répartition et une séparation claire des compétences de chaque collectivité territoriale sans empiètement ni sur l'autorité de l'Etat ni sur les libertés des autres collectivités locales.

Enfin, pour limiter la pression fiscale, nous pensons que cette spécialisation doit impérativement s'accompagner d'une réforme de la fiscalité locale. A chaque niveau d'administration locale, à chaque compétence nouvelle, un impôt spécifique, ce qui n'est pas non plus le cas.

Que la Région exige aujourd'hui, par ce vœu relatif à la réforme de l'apprentissage, que ses compétences soient reconnues et que les transferts de charges soient compensés par des ressources supplémentaires nous paraît donc frappé du bon sens. Nous ne pouvons que nous y associer mais sans illusions. Comme on dit populairement : « cela ne sert à rien mais cela ne mange pas de pain ».

M. le PRESIDENT. – Je vous appelle donc à condamner sévèrement la politique du duo infernal RAFFARIN-BORLOO. Je mets aux voix.

« Ne participe pas au vote » n'existe pas. Je vais vous donner lecture d'une question écrite de Mme LEBRETON Brigitte, Union pour le Mouvement Populaire du Calvados, adressée à M. le Ministre de l'Intérieur : « Mme Brigitte LEBRETON souhaite interroger M. le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales, sur le cas de conseillers municipaux déclarant lors d'une séance publique du Conseil Municipal ne pas vouloir participer au vote d'une délibération. »

Je vous donne lecture de la réponse du Ministre de l'Intérieur : « Les conditions d'adoption des délibérations du Conseil Municipal sont fixées par l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Ainsi, un refus de prendre part au vote, s'il peut avoir une signification politique pour le conseiller qui le pratique, n'a pas d'autre conséquence qu'une abstention sur la décision du Conseil Municipal issue du scrutin. En effet, seuls sont comptabilisés les suffrages exprimés : pour ou contre, favorable ou défavorable qui permettent de dégager une majorité. La voix du Maire ou du Président de séance étant prépondérante en cas de partage égal de voix. Le refus de vote ne constitue donc pas un obstacle au bon fonctionnement de l'assemblée communale dès lors que le nombre des votants est suffisant, etc... le refus de vote sur une affaire déterminée n'affecte pas non plus le quorum qui doit être apprécié au moment où le Maire en saisit. »

Le refus de vote est donc assimilé à une abstention. Donc, vous vous abstenez et j'enregistre l'abstention.

Pour : 47

Pas de contre

Abstentions : 14 (groupes UMP, Non Inscrits)

Adopté à la Majorité.

M. TORREILLES (avec la procuration de Mme BRUGUIERE) revient en séance.
M. ALARY, M. ANDRIEU, M. GAUDY quittent la séance.

RAPPORT N° 01.03 – DESISTEMENTS D'INSTANCES

Pour : 52
Pas de contre
Abstentions : 8 (groupe FN)

(Le relevé de votes transmis par le groupe FN postérieurement à la séance mentionne un vote Pour, pour le groupe).

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.04 – PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – TARIFS

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : 60

Adopté à l'Unanimité.

M. MALAVIEILLE quitte la séance.

RAPPORT N° 01.05 – RECRUTEMENTS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « LIVRES GRATUITS »

M. le PRESIDENT. – Il s'agit de recruter 300 agents de distribution rémunérés par vacation horaire au titre de 11,50 euros l'heure pour pouvoir distribuer les livres gratuits à la rentrée de septembre.

M. BECQUE. – Pouvez-vous nous communiquer un estimatif du coût global de cette opération ? Je l'ai déjà demandé lors de la première discussion sur ce point. Je souhaiterais avoir des précisions sur le coût global de cette opération.

M. le PRESIDENT. – Les crédits sont portés à la DM2 dont vous aurez connaissance tout à l'heure et je les détaillerai le moment venu, si vous voulez bien.

Mme ZOUROUDIS. – Dans le cadre de cette opération « livres gratuits », 60 agents environ devaient être recrutés pour l'organisation de la distribution. Vous nous demandez aujourd'hui d'autoriser pour les seconder le recrutement de 300 agents de distribution. Nos interrogations sont simples. Serons-nous prêts à la prochaine rentrée ? Quel sera le coût de cette gratuité ? Et ne va-t-on pas dépasser le chiffre annoncé de 28 millions d'euros ?

En effet, concernant ce rapport et d'une manière générale l'ensemble des rapports, il serait bon que l'on précise le montant global des dépenses prévisibles. Vous nous

dites que ces agents de distribution seront rémunérés à 11,50 euros brut de l'heure mais vous ne dites pas le nombre d'heures. En fait, vous allez demander à l'ensemble des contribuables sans exception de mettre la main à leurs poches alors que certains se voient d'ores et déjà dans l'impossibilité de revendre leurs anciens livres puisque les Terminales auront des livres neufs. Il eut été plus judicieux, je pense, de commencer la distribution des manuels aux élèves de seconde.

En réalité, M. le **PRESIDENT**, votre politique aboutit à récupérer auprès des catégories les plus modestes, à travers les taxes locales, le cadeau empoisonné que vous leur faites. Reprenant ainsi d'une main ce que vous leur donnez de l'autre. Quant aux gosses de riches qui payaient chaque année leurs manuels scolaires, ils bénéficieront désormais de la gratuité des fournitures, merci pour eux.

C'est pour cela que dans le cadre de cette opération « gratuité payante à tous les niveaux », le groupe FN ne votera pas cette proposition.

M. le PRESIDENT. – Vous avez quelque chose contre les riches, pourtant il me semble que votre chef, M. LE PEN, paie l'impôt sur les grandes fortunes et bénéficie d'un château à Neuilly pas mal placé. Cela ne vous autorise donc à aucune démagogie.

Je passe au vote de ce rapport :

Pour : 35
Contre : 24 (groupes UMP, Non Inscrits, FN)
Pas d'abstentions.

Adopté à la Majorité.

M. ALARY, M. MALAVIEILLE reviennent en séance.

RAPPORT N° 01.06 – UTILISATION ET AFFECTATION DES VEHICULES DE SERVICE

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : 53
Pas de contre
Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

Mme MEUNIER-POLGE quitte la séance.

RAPPORT N° 01.07 – PRESTATIONS SOCIALES

M. le PRESIDENT. – Je mets ce rapport aux voix :

Pour : 60

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.08 – LOGEMENTS DE FONCTION

M. le PRESIDENT. – Je mets ce rapport aux voix :

Pour : 36

Contre : 16 (groupes UMP, Non Inscrits)

Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.09 – GARANTIE D'EMPRUNT POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE

M. le PRESIDENT. – Je mets ce rapport aux voix :

Pour : 60

Adopté à l'Unanimité.

M. GAYSSOT revient en séance.

M. DOMERGUE quitte la séance en donnant procuration à Mme CHESA.

RAPPORT N° 01.10 – REGLEMENT DES INTERVENTIONS DE LA REGION – DISPOSITIONS GENERALES

M. le PRESIDENT. – Il s'agit de s'aligner sur le règlement des subventions de l'Etat et de l'Europe.

M. BLANC. – C'est une erreur fondamentale pour les maîtres d'ouvrage puisque chacun sait qu'il y a des financements croisés et beaucoup de dossiers exigent à la fois des financements de l'Europe, de l'Etat, des départements et de la Région. Donc,

si vous réduisez à deux ans, alors qu'il est vrai que l'Europe les a déjà réduits à deux ans, vous allez bloquer un certain nombre de possibilités.

Ce n'est vraiment pas un problème polémique mais un problème de pratique et je crois que c'est une faute qui va pénaliser les maîtres d'ouvrage.

M. le PRESIDENT. – C'est justement pour cela que nous le faisons. Actuellement, nous recevons des demandes de subventions à trois ans et l'Europe nous bloque parce qu'elle a mis les délais à deux ans. Nous nous alignons donc sur l'Europe pour que les demandes de subventions arrivent dans les délais prescrits par l'Europe. Je maintiens donc mon point de vue.

Je passe au vote :

Pour 37

Contre : 16 (groupes UMP, Non Inscrits)

Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

Mme MEUNIER-POLGE, Mme LE DAIN, M. ANDRIEU, M. GAUDY, M. GIORDANO, M. PIETRASANTA reviennent en séance.

RAPPORT N° 01.11 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2004

M. BOURQUIN. – M. le PRESIDENT, je souhaiterais présenter à mes collègues la DM2 en votre nom mais surtout, sur le plan de l'organisation, rappeler que vous m'avez délégué pour présenter cet acte financier devant le Conseil Economique et Social réuni ici lundi matin. Je voudrais d'ores et déjà communiquer le fait qu'il a voté à l'unanimité cette Décision Modificative et a tenu à préciser qu'ils étaient ravis d'être mieux et plus consultés depuis les deux mois qui viennent et surtout d'être plus écoutés. Je leur ai donc dit que je relaterai ici leurs propos et je tenais à le faire.

Le vrai acte financier fort sera au moment du vote du budget 2005 et cette DM2, certes, à prendre en considération, ne représente environ que 4 % du budget global sur une année tel qu'on peut le regarder sur 2004. 580 millions d'euros pour le budget total de notre institution et pour aujourd'hui, il s'agit de 25 millions d'euros.

Cette DM2 est équilibrée, elle est financée par un recalage de toute une série de recettes que chacun d'entre nous pourra apprécier à la page 4.

Je voudrais insister sur les réorientations de dépenses faites car elles affirment clairement nos objectifs politiques de notre nouvelle majorité et je pense qu'ils seront amplifiés dans le cadre du budget 2005. On y trouve tour à tour une forte inscription pour la construction des lycées, 7,6 millions d'euros, pour la gratuité des manuels

scolaires, 6,2 millions d'euros. Ce qui fait que sur une dépense de priorité régionale de 17,8 millions d'euros, la place pour l'enseignement et les lycées en particulier est à 75 %, ce qui marque fortement notre affirmation politique.

Cette dotation est importante. Quand on la compare à ce qui a été mis dans la somme du budget précédent, on s'aperçoit que bon an mal an, ces 3 dernières années, il y avait 80 millions d'euros pour les lycées et qu'ici, pour une DM2 ne représentant que 4 % du budget total, les _ des sommes vont vers l'enseignement.

Bien évidemment, la 2^{ème} priorité est celle de venir en aide au regard des inondations, notamment dans le département du Gard, en limite du Rhône et 3,1 millions d'euros sont inscrits dans cette DM2.

On retrouve ensuite ce qu'on appelle des réabondages de lignes puisqu'on s'aperçoit que le budget, tel qu'il avait été voté par la précédente majorité, était largement sous-estimé sur toute une série de lignes. Il y a aujourd'hui urgence pour réabonder la ligne de la démoustication car les dépenses se font actuellement. Cette ligne qui était à plus de 1,6 million d'euros annuels est tombée au budget 2004 où il manquait 0,9 million d'euros. C'est une somme importante et c'est pourquoi il est proposé de la réinscrire dans le cadre de cette DM2.

Une 3^{ème} partie de dépenses concerne des rattrapages de fonctionnement. Je pense que tout le monde est au courant du fait que beaucoup de lignes se trouvent épuisées à 98 % voire 100 %, ce qui empêche le fonctionnement normal de l'institution pour tout le reste de l'année. Nous vous proposons donc de répartir plus de 7,8 millions d'euros afin qu'il y ait un fonctionnement normal de cette institution.

Dans la dernière partie de la dépense dans cette DM2, il s'agit de 0,5 million d'euros au titre des intérêts de la dette. La mauvaise situation économique du pays n'aura échappé à personne et le taux, sur les marchés financiers, est en train de s'envoler. Pour répondre donc aux engagements de nos prédécesseurs, nous sommes tenus de réabonder cette ligne.

Voilà pour les principales dépenses, elles marquent bien nos orientations et je n'en doute pas, seront amplifiées dans le cadre du budget 2005.

M. le PRESIDENT. – Je vous remercie. Ainsi, nos collègues MM. LEVITA et ALARY font le plein de l'essentiel de la DM2 et je m'en réjouis.

M. JAMET. – M. le PRESIDENT, cette décision peu modificative et très modique ne suscite pas de ce fait beaucoup d'observations de notre part. Elle n'accroît, en effet, le budget voté que de 1,8 %.

C'est donc aux choix faits dans les répartitions des dépenses que ce bornera notre critique et en conséquence, aux priorités accordées par l'exécutif dans ses affectations. Je ne m'attarderai pas sur des rattrapages de fonctionnement que vous imputez à la sous-budgétisation des dépenses par l'ancienne équipe, il appartiendra à celle-ci de s'en expliquer.

Je relèverai simplement que la priorité que vous accordez à vos interventions concerne les lycées, leur construction, leur réhabilitation ainsi que la gratuité des manuels scolaires, elle représente à elle seule la moitié de la Décision Modificative. Loin de moi l'idée de discuter du bien-fondé de ces dépenses. S'agit-il pourtant d'une nécessité et d'une urgence absolue qui ne justifient aucun retard, aucun attermoiement ? Ce n'est pas mon avis. Je me souviens encore de la campagne qui fut menée et qui justifia votre élection. Dans le programme de chacun des candidats figurait la prévention de inondations. C'était pour chacun d'eux la priorité des priorités. Il est vrai qu'à l'époque les terres étaient encore humides, les maisons évacuées, la colère de la population palpable. Autant en emportent le vent et les orages.

Pour ma part, je n'ai rien oublié des promesses qui ont été faites, des engagements pris à ce sujet, j'aurais l'occasion d'y revenir tout à l'heure, mais je prends date dès aujourd'hui et vous donne rendez-vous à l'automne prochain ou l'automne suivant, vous aurez alors à rendre compte de votre imprévoyance, c'est la raison essentielle pour laquelle nous ne voterons pas votre rapport.

M. COUDERC. – M. le **PRESIDENT**, vous avez commandité un audit des finances de la Région sous le prétexte que le Conseil Régional était près de la faillite. Mais les faits sont têtus et les chiffres obstinés. Quand la situation n'est pas mauvaise, cela apparaît avec clarté. Ainsi, vous pouvez vous permettre de répartir plus de 26 millions d'euros de crédits dans cette DM2, ce qui représente quand même 4,5 % du budget général pour réaliser de nouvelles actions correspondant à vos objectifs.

M. le PRESIDENT. – Vous avez été très gentils de nous laisser 4 %.

M. COUDERC. – Ce ne sont pas simplement les 4 % et une part négligeable du budget avait vraiment été engagée.

De même, alors que vous aviez annoncé un volume excessif d'autorisations de programmes à votre arrivée, vous trouvez néanmoins le moyen d'en ajouter puisque vous inscrivez 6,6 millions d'euros d'autorisations de programmes supplémentaires.

M. le PRESIDENT. – N'ayez crainte, on supprimera largement à la DM3.

M. COUDERC. – Ce qui apparaît surtout dans cette DM2, c'est l'explosion des frais de personnel, + 22 % d'augmentation, c'est-à-dire 3,9 millions d'euros, suite à la fournée de recrutements. C'est également l'explosion des frais d'administration générale, + 22,5 %, une augmentation de 1 775 000 euros, ce sont les dépenses d'immobilier et de mobilier, 205 % d'augmentation, avec 8 155 000 euros. Comme toujours, lorsque votre famille politique arrive aux affaires, on assiste à l'explosion des dépenses de fonctionnement, explosion que vous tenterez, bien sûr, de dissimuler derrière l'audit pour justifier à l'automne des augmentations massives d'impôts. La ficelle est un peu grosse et elle a déjà servi.

M. le PRESIDENT. – Vous êtes orfèvre en la matière.

M. GAYSSOT. – M. le **PRESIDENT**, notre groupe votera cette **Décision Modificative**. Le rapport présenté par **Christian BOURQUIN** donne en effet des priorités que nous soutenons. La première, c'est la jeunesse et l'éducation qui lui est liée. L'insuffisance du nombre de lycées et l'état de ceux existant constituent certainement un des aspects les plus négatifs de la gestion passée. Il suffit de se rendre dans un nombre d'établissements du second degré de notre région pour mesurer la gravité de la situation.

Il est vrai que dans le domaine de l'éducation, le mauvais exemple vient d'en haut et ce ne sont pas les orientations du cadrage budgétaire de **M. RAFFARIN** qui peuvent nous rassurer quant au devenir de l'Education Nationale, avec la décision de supprimer dès 2005 plusieurs milliers de postes dans l'Education Nationale et, de manière plus générale, des dizaines de milliers d'emplois dans la Fonction Publique et les services publics. De ce point de vue, je réagis aux propos de **M. COUDERC** à l'instant. Il est vrai que dès lors que la droite est aux responsabilités, tout ce qui touche les services publics et les emplois de la fonction publique et des services publics sont particulièrement menacés et dans le collimateur, on l'a vu tout à l'heure pour la Poste.

Le programme de construction de 8 nouveaux lycées et de réhabilitation d'une soixantaine d'autres se prolongera sur plusieurs exercices. Je suis convaincu pour ma part que nos concitoyens, les enseignants, les parents et les jeunes, partagent le sens de cette priorité. Il n'est pas de politique de gauche, en effet, qui ne fasse de l'éducation sa priorité. En ce sens, la décision de mise à la disposition gratuite des livres et des équipements indispensables aux jeunes qui entrent dans les lycées constitue un des actes majeurs dans la lutte contre les inégalités et pour le progrès.

La deuxième action qui marque nos choix budgétaires d'aujourd'hui est la lutte contre les inondations. Nous ne pouvons accepter que des dizaines de milliers de personnes vivent dans l'angoisse permanente. Le **Débat d'Orientation** que nous aurons cet automne nous permettra d'avancer encore mais d'ores et déjà, nous nous engageons sur des bases nouvelles avec les autres collectivités et avec la volonté qu'il y ait une mobilisation d'ensemble. De ce point de vue, je considère que l'Etat doit lui aussi prendre la mesure de ce qu'il faut faire. Lors des inondations qui ont frappé le Gard, avec **Patrick MALAVIEILLE** et **Jean-Paul BORE**, je me suis rendu sur place et nous avons demandé que la lutte contre les inondations soit nationalisée. Cette lutte nécessite l'engagement de l'Etat, les Collectivités Territoriales ne peuvent pas faire face à elles seules.

Plan lycées, lutte contre les inondations, nous prenons nos décisions conformément aux engagements pris lors de notre campagne électorale. Engagements qui ont été soutenus par la majorité de nos concitoyens et conformément aussi aux débats que nous avons eus, avec la tenue des réunions et ateliers organisés ces dernières semaines sur le thème de « La Région en chantier ».

Nous commençons à faire vivre une vraie respiration démocratique même s'il reste beaucoup à faire dans la durée à la différence de ce qui se passait avec l'ancienne gestion. Quel contraste avec les méthodes du gouvernement actuel, avec ce qui se passe en ce milieu d'été à l'Assemblée Nationale. Lors de la venue dans cette

enceinte de M. le Préfet IDRAC, j'avais, soulevant la réprobation sonore de la partie droite de cet hémicycle, résumé en une phrase le comportement du représentant de l'Etat, son comportement autoritaire à l'égard des associations et de tous les élus sur trois dossiers majeurs. A ceux qui voulaient la poursuite de la modernisation de la ligne ferroviaire Béziers-Neussargues, ceux qui refusaient le déclassement de l'Etang de Thau et la mégadécharge de Tanarès, le Préfet avait répondu « circulez, il n'y a rien à voir, je n'en ferai qu'à ma tête ». Avec le 1^{er} Ministre RAFFARIN, c'est la même chose à l'Assemblée Nationale concernant la loi sur la décentralisation. Malgré l'opposition de toutes les régions de France, sauf une, M. RAFFARIN répond : « circulez, il n'y a pas de débat, je dégaine le 49-3, la décentralisation sera ce que je veux qu'elle soit, libérale ». Nous sommes contre cette démarche autoritaire, nous voterons avec détermination la Décision Modificative que vous nous proposez.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix la Décision Modificative n° 2 :

Pour : 43

Contre : 16 (groupes UMP, Non Inscrits)

Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

M. BOURQUIN, M. CRESTA, M. SAINT-LEGER quittent la séance.

RAPPORT N° 01.12 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE – ARRET DES OPERATIONS IMMOBILIERES LIEES A L'ECOLE DE CHIMIE DE MONTPELLIER

M. le PRESIDENT. – Il ne s'agit pas d'arrêter les subventions au Pôle Chimie que nous continuons à soutenir, mais d'arrêter les opérations immobilières liées à l'Ecole de Chimie de Montpellier.

M. BLANC. – C'est un dossier exemplaire, à la fois des difficultés que l'on peut rencontrer quand on veut et quand on a une politique volontariste, pour faire de la recherche, un atout fondamental pour l'avenir de cette Région. Difficultés multiples, administratives, blocages par certains, que nous avons su dépasser.

L'exemple du transfert de la maîtrise d'ouvrage par l'Etat est très significatif. Nous lui avons demandé de s'engager, au-delà du contrat Etat-Région, à rembourser l'achat des terrains et des bâtiments de l'Etablissement Français du Sang, il n'était pas très chaud. Au passage, je vous informe que c'était une opération à tiroirs puisqu'avec l'argent du rachat de bâtiments par la Région remboursé ensuite par l'Etat, l'Etablissement Français du Sang devait construire à Montpellier un centre technique de contrôle du sang couvrant l'ensemble du territoire du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées.

M. le PRESIDENT. – Ce dossier poursuit son cours.

M. BLANC. – Nous sauvions, pour notre Région, les chances de garder des équipes de contrôle de l'Etablissement Français du Sang.

Ce dossier était porté par les trois universités, par l'Ecole Nationale de Chimie de Montpellier et par tous les chercheurs dans le domaine de la chimie mais aussi du médicament. Il répondait à une restructuration du Pôle de Recherche Chimie et Enseignement Supérieur, capable d'être ensuite à la base du grand pôle pour lequel nous étions mobilisés, pour le médicament.

Vous le savez, en effet, il y a la perspective de bénéficier dans notre Région, grâce justement à ce Pôle Chimie, grâce aussi aux laboratoires de recherches de Sanofi Synthelabo et désormais Adventis, d'avoir en Languedoc-Roussillon, le premier grand exemple d'un pôle de recherche associant à la fois des structures publiques, des structures privées, porté très fortement par le CNRS.

Je vous demande donc, mais ce n'est pas une attitude partisane, il n'y a aucune polémique dans mes propos, de revoir l'ensemble de ce dossier. Obtenir de l'Etat des engagements, ce n'est pas facile quels que soient les gouvernements et nous avons réussi à arracher peu à peu des éléments qui, c'est vrai, vont plus loin que le contrat de plan Etat-Région. Avec le contrat, nous avons signé en essayant d'obtenir les crédits de l'Etat au maximum, je pense que c'est un bon contrat au niveau de la recherche et de l'enseignement supérieur, nous attendions les engagements de la ville, de l'agglomération et du département. Le recteur, à l'époque s'était fait fort de les obtenir et nous avons toujours dit qu'il fallait aller au-delà. Là, vous remettez en cause des acquits sur l'engagement de l'achat de ces bâtiments. Si tout n'a pas été terminé, c'est parce qu'il y avait eu un problème à l'intérieur de ceux-ci concernant des matériels ayant touché la radioactivité, ce qu'il fallait vérifier. Vraiment, ne laissez pas passer cette opportunité.

Deuxièmement, pour les études, bien entendu, ce n'est pas la Région qui a tout porté car nous avons fait confiance aux structures de recherche, le CNRS ou les laboratoires de recherche des universités. Dans les bâtiments de l'Ecole de Chimie, il y a des laboratoires des universités et il fallait les regrouper. Parallèlement, vous savez les besoins de l'université III et l'Ecole Nationale de Chimie, pour une partie de ses bâtiments, pouvait être mobilisée immédiatement pour accueillir des étudiants de l'université III. Donc, il y avait un programme tout à fait cohérent, certes, difficile mais c'est cela l'engagement régional volontaire dans une politique de recherche qui est à la base du développement économique. Ce que nous avons fait sur Agropolis pour le Pôle Agronomique. Tout le monde s'en félicite aujourd'hui. C'est la même ambition.

M. le PRESIDENT. – Ne mélangez pas tout, c'est moi qui ai créé Agropolis.

M. BLANC. – C'est François DELMAS qui l'a créé, et la Région a énormément investi. Nous voulions réussir le même Pôle Chimie. Que vous le fassiez, vous, cela ne me gêne pas pourvu que cela se fasse. Ce que je dénonce, c'est qu'en ce moment, vous êtes en train de casser ce qui est une chance formidable à la fois pour les universités et les organismes de recherche.

M. le PRESIDENT. – Vous parlez bien mais comme par hasard, vous n’avez pas répondu sur l’essentiel. Oui ou non, avez-vous demandé à la SERL de financer les études sur des bâtiments qui ne vous appartenaient pas et dont vous n’aviez pas la maîtrise d’œuvre.

M. BLANC. – Bien entendu.

M. le PRESIDENT. – Donc, bien entendu, vous vous êtes engagé de façon tout à fait irrégulière.

M. JAMET. – Je vous suivrais volontiers dans votre décision d’arrêter toutes les opérations immobilières liées à l’Ecole de Chimie de Montpellier, si je n’entrevois derrière celle-ci la volonté, une fois de plus clairement affirmée, de refuser globalement et sans bénéfice d’inventaire tout l’héritage qu’a laissé à la Région l’ancienne équipe.

Je vous suivrai donc pour un seul motif, je n’ai jamais été un chaud partisan des interventions de nos collectivités hors de leurs compétences. Encore faudrait-il que les raisons que vous donniez de cette remise en question soient claires, fondées et non inspirées par un esprit de revanche qui ne vous ferait pas honneur. Après vous être attaqué à la culture, feu aujourd’hui sur la recherche. Vous ne faites que mettre en pratique, après tout, vos déclarations du 8 juillet dernier, je vous cite : « moi, je n’ai envie de rien, j’ai juste envie de tout dynamiter ». Etrange aveu qui sonne à nos oreilles comme une version contemporaine « du passé, faisons table rase ». Vous voilà donc en action et à la recherche de justifications.

Ainsi, dénoncez-vous la dérive inquiétante des coûts de construction de l’Ecole de Chimie. Vrai ou faux, je ne sais, mais lorsqu’on a été le promoteur du Corum, on devrait se garder de ce genre de critiques, on ne parle pas de corde dans la maison d’un pendu. Vous affirmez ensuite, sans apporter de preuve convaincante à l’appui, que la visibilité de ce projet est confuse. Je ne pense pas que cette absence de netteté soit due à une déficience visuelle de votre part mais plutôt à un parti pris qui vous aveugle. J’attends de vous que vous nous précisiez à quel niveau se situe ce manque de visibilité. La participation financière de la Région autour du Languedoc-Roussillon se justifiait-elle à vos yeux par une vision plus nette de l’intérêt de cette compétition ?

Le Pôle Chimie, affirmez-vous ensuite, n’est qu’une ambition immobilière engagée sans discernement et dans la plus grande précipitation. Cette opération était pourtant inscrite dès l’an 2000 dans le contrat de plan Etat-Région. 4 ans pour mettre au point un tel projet me semble au contraire un délai tout à fait raisonnable. Quant à la légalité des conventions signées et des actes qui en ont découlés que vous mettez en doute, il vous appartiendra là encore de nous en apporter les preuves irréfutables et de ne pas vous embarrasser, de surplus, d’arguties spécieuses et infondées. Si tel était le cas, en effet, il serait superfétatoire de justifier votre décision par d’autres considérations.

M. le PRESIDENT. – Cela me permet de bien préciser ce que j'ai dit. J'ai rappelé que le titre du rapport était « Arrêt des opérations immobilières liées à l'Ecole de Chimie ». Il ne s'agit nullement de ne pas soutenir la recherche, au contraire, nous continuerons à aider l'institut Guépar et l'institut Mousseron. J'ai simplement voulu dire que dans cette affaire l'ancien Président de Région s'est lancé de façon aventureuse dans une remise en cause du contrat de plan, contre l'avis de l'Etat, dans un domaine où il n'a strictement aucune compétence et où il s'agit uniquement de faire un jeu de construction immobilier qui relève de l'Etat et non de la Région.

Aujourd'hui, lorsque nous avons proposé à l'Etat de revenir à la solution initiale, il a immédiatement donné son accord. J'ai vu également les responsables du Centre Français de Transfusion Sanguine, l'entrevue s'est très bien passée. Le Centre va vendre ses bâtiments à l'Etat et va faire sur Euromédecine les bâtiments souhaités en liaison avec ses responsables. Cela va nous faire économiser 30 à 40 millions d'euros. Cela représente deux lycées entiers. Ce que nous économisons sur les opérations hasardeuses de l'ancien Président de la Région, ce sont deux lycées neufs complets.

M. PIETRASANTA. – Il ne fait pas de doute qu'il y avait besoin d'une remise en ordre dans ce dossier car depuis un an, il y a eu une grosse activité sur des propositions faites sous l'étiquette du Pôle Chimie, évidemment, aboutissant à la somme faramineuse de 55 254 000 euros. Bien sûr, les chercheurs et les enseignants ne seront jamais contre le fait qu'on va leur donner de l'argent. Mais d'un autre côté, il y a un certain nombre d'opérations, pour en avoir parlé avec les responsables de l'Ecole de Chimie, faites un peu à leur corps défendant. Dans cette étiquette, il y a 17 millions d'euros pour le transfert de l'UM3 sur l'Ecole de Chimie avec 15 059 000 euros de participation de la Région et seulement, 1 041 000 euros de l'Etat.

Il est tout à fait sain et tout le monde le reconnaît de revenir aux anciennes propositions d'anciens contrats de plan et de remettre les choses à leur place.

Vous avez bien fait, M. le PRESIDENT, de dire qu'il ne s'agit pas d'une affaire concernant la chimie en général, mais des opérations immobilières liées à l'Ecole de Chimie. L'Ecole de Chimie, là où elle se trouve, peut très bien se développer, être modernisée et diminuer par trois ou quatre le coût prévu. Je suis persuadé que dans ces conditions, la Région participera. La chimie est une tradition montpelliéraine et c'est à l'Ecole de Chimie que nous devons l'installation de Sanofi et Max MOUSSERON, avec qui j'ai collaboré longtemps, a été à l'origine de cela et je tiens à rendre hommage à sa mémoire aujourd'hui. Cette Ecole de Chimie se développe aujourd'hui. Elle est la 28^{ème} école des grandes écoles françaises dans lesquelles on compte Polytechnique, Centrale, etc... C'est la 1^{ère} école de chimie française, c'est donc un leader et, pour le développement de la recherche, pour l'enseignement et le développement économique, c'est un atout pour notre Région. Je sais que vous en êtes convaincu, M. le PRESIDENT.

M. le PRESIDENT. – Je serai toujours un défenseur inconditionnel de tout ce qui est recherche dans le Pôle Chimie et je voudrais dire à l'ancien Président, si vraiment il s'intéresse à la chimie, il y a 7 ou 8 ans, lorsque le laboratoire de chimie de l'Ecole Polytechnique s'est décentralisé et a fait un appel d'offres dans toutes les régions

françaises, il aurait mieux fait d'y répondre au lieu de laisser partir ce Pôle à Bordeaux-Aquitaine où il est maintenant.

Mme LE DAIN. – Je souhaiterais abonder dans le sens de ce que vous avez dit et je confirme totalement ce qu'a dit M. PIETRASANTA. Ce projet nous avait éloigné de comportements simples et rationnels en matière d'infrastructures scientifiques qui nécessitent d'être contraints au départ, dans la logique des contrats de plan, par des évaluations de rang national. Les décisions sont importantes car derrière il y a de très gros équipements impliqués, il y a des recrutements de personnels, d'enseignants, de chercheurs et ce sont des décisions nationales. On ne peut pas s'abstraire complètement de s'inscrire dans une France et une Europe de la recherche. Les scientifiques sont responsables et le savent. D'ailleurs, ils vous ont suivi car qui résisterait à un effet d'aubaine.

Vis-à-vis de ce qu'a dit M. BLANC, en matière de conséquence économique pour la Région, de valorisation dans le domaine du médicament, je note que c'est l'Agglomération de Montpellier qui a construit Cap Gamma, un hôtel d'entreprises dédié aux technologies du médicament et aux normes de l'Agence Nationale du Médicament américaine de manière à pouvoir accueillir de jeunes entreprises créées et en création dans un hôtel qualifiant et qualifié de rang national autour des biotechnologies et du médicament en particulier. A ce titre-là, nous l'avons localisé dans l'environnement de Sanofi parce que nous savons l'ampleur et la flamme de Sanofi sur Montpellier. Nous avons bien au cœur la question de la chimie, du développement de la Septimanie, du développement de la science dans cette région et vous n'avez pas de leçon à nous donner en la matière.

M. le PRESIDENT. – Je passe au vote de ce rapport :

Pour 41
Contre : 23 (Groupes UMP, Non Inscrits, FN)
Pas d'abstentions

Adopté à la Majorité.

M. CRESTA, M. SAINT-LEGER reviennent en séance.
M. GAUDY, M. GIORDANO quittent la séance.

RAPPORT N° 01.13 – TRAVAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE AU CHATEAU DE CASTRIES

M. le PRESIDENT. – Nous lançons la restauration du Château de Castries. Il s'agit là de l'ensemble des façades avec une subvention de l'Etat de 40 %.

En compagnie de M. MALAVIEILLE, je recevrai en septembre Mme Hélène CARRERE d'ENCAUSSE, Secrétaire Perpétuelle de l'Académie Française, pour discuter avec elle de la suite des opérations.

M. MOYNIER. – Je me pose des questions. Si je me loue sur ce qu'on vient d'annoncer dans ce dossier, c'est-à-dire les travaux de conservation du patrimoine au château de Castries, je ne comprends pas très bien ce qui va suivre avec l'arrêt des travaux d'aménagements intérieurs au château de Castries.

M. le PRESIDENT. – Il s'agissait de faire une aile en verre qui n'a jamais été faite.

M. MOYNIER. – Je me pose trois questions. La première, sur un manque de logique. Si on ne peut qu'être d'accord sur les travaux de conservation du patrimoine, on peut en même temps se poser des questions sur l'arrêt des travaux d'aménagement interne à ce château.

Deuxièmement, sur des choix de gestion et notamment en matière culturelle quand on décide de louer une partie du domaine du château de Méric, pas moins de 50 000 francs par mois, plus l'attribution d'un logement de fonction, ce qui paraît normal pour le personnel qui gèrera ce lieu. Il faudrait savoir ce que l'on veut faire et là, je ne partage pas totalement ce choix de gestion qui vient d'être pris. D'un côté, il y avait un fonctionnement et de l'autre, on loue un château pour des réceptions. Il est normal qu'un Conseil Régional puisse s'offrir de belles réceptions mais je trouve cela un peu cher en période de restriction.

Troisième point, on peut se poser des questions en ce qui concerne l'arrêt de ces travaux. Est-ce que ce n'est pas le moyen de démanteler ce qui était, pour nous, une place forte de la politique culturelle du Languedoc-Roussillon, c'est-à-dire le Centre Régional des Lettres ? En même temps, je m'élève publiquement contre les contre-vérités et la polémique lancées par Mme WEIL sur un journal local et je souhaite que la vérité puisse être écrite et transcrite à tout le monde. Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage.

Pour moi, si je voterai pour le premier arrêté exposé, bien entendu, nous voterons contre le second car nous souhaitons, en politique culturelle, plus de transparence, moins de manipulation et beaucoup plus de liberté culturelle.

M. le PRESIDENT. – Je passe au vote :

Pour : 64

Adopté à l'Unanimité.

M. GAUDY revient en séance.

RAPPORT N° 01.14 – ARRET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DU CHATEAU DE CASTRIES

M. le PRESIDENT. – Nous avons l'intention de rénover le Château de Castries et ensuite de l'offrir à la visite. Il est classé monument national, il n'est pas question qu'il y ait à l'intérieur une quelconque administration.

M. MALAVIEILLE. – Il faut distinguer deux choses. D'abord, il n'y a pas d'incohérence dans la décision d'aujourd'hui. Une chose est de restaurer le château de Castries, autre chose est d'y effectuer les travaux d'aménagement prévus pour un certain nombre d'activités. L'Académie Française nous a d'ailleurs félicités par courrier d'engager ce programme de restauration du château de Castries que vous n'aviez pas fait en son temps.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : 49

Contre : 16 (groupes UMP, Non Inscrits)

Pas d'abstentions

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.15 – REVERSEMENT DES SOMMES PERCUES PAR DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – GESTION DES ABANDONS

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : 65

Adopté à l'Unanimité.

Je donne la parole à Mme JAMET pour une explication de vote.

Mme JAMET. – Nous soulignons le 18 mai 2004, dans le cadre du rapport n° 01.09, notre attachement à la formation professionnelle. Nous avons alors soutenu votre projet de création d'outils d'information, d'analyse et d'évaluation qui devaient permettre une vision d'ensemble des politiques générales et selon moi, des stagiaires également. Durant six ans, je suis intervenue afin d'obtenir des chiffres exacts et un suivi précis de ces stagiaires et des reversements de sommes dans le cadre de la gestion des abandons.

Je n'aborderai pas seulement aujourd'hui l'aspect financier mais aussi social de ce rapport. Les deux valeurs intrinsèques de la formation professionnelle étant la qualification professionnelle et l'insertion dans l'emploi, leurs corollaires doivent être l'honnêteté et l'équité à l'égard de la Région.

Tout d'abord, allons-nous nous donner enfin les moyens de récupérer des sommes indûment captées par des stagiaires dont il serait également souhaitable de vérifier la

bonne foi ? Ceci nous permettrait de repérer utilement les récidivistes et autres spécialistes de la chasse aux formations factices, à l'argent facilement gagné, sans parler du préjudice réel et certain subi par d'autres stagiaires plus sérieux qui auraient mérité d'être sélectionnés à leur place pour effectuer ces stages et en auraient fait bon usage.

Pourrait-on enfin mettre en place un outil qui nous permettrait d'éviter ces effets pernicioeux et de récupérer ces sommes indues ?

D'autre part, serait-il possible de savoir ce que signifient ces remises gracieuses qui s'élèvent à 5 094,38 euros ?

Enfin, la liste exhaustive de ces matricules anonymes ne nous donne pas d'informations suffisantes et objectives sur les abandons de stages pour emploi. Une gestion stricte et un suivi précis de ces abandons nous semblent essentiels. Sur les abandons justifiés sans trop perçu présentés ce matin, 164 abandons pour emploi sur 194 ; sur les abandons justifiés avec trop perçu, 168 abandons pour emploi sur 246, etc...

M. le PRESIDENT. – Il s'agit d'une explication de vote et non d'un débat sur le fond. Je vous laisse 30 secondes pour conclure.

Mme JAMET. - Ainsi, 375 stagiaires seraient partis avant la conclusion de leur stage de formation qui devait être validé d'un diplôme, pour cause d'emploi, ce dont nous ne pourrions que nous réjouir. Cependant, sans pour autant jeter le discrédit sur les entreprises ou douter de la bonne foi de ces entrepreneurs qui ont choisi d'embaucher ces stagiaires, avant que celui-ci n'atteigne la fin de ces formations, ne peut-on craindre que ces contrats ne se terminent quelques mois plus tard seulement ?

M. le PRESIDENT. – Je vous remercie.

M. BOURQUIN revient en séance.

RAPPORT N° 01.16 – PROGRAMME D'ACHAT DE MANUELS SCOLAIRES ET DE PREMIER EQUIPEMENT MIS A DISPOSITION DES LYCEENS

Mme ZOUROUDIS. – Sur ce rapport, on finit par ne plus très bien comprendre combien ça va coûter à la Région, c'est-à-dire au contribuable, la gratuité des livres scolaires que vous mettez avec grand peine en place. Les 379 000 euros en crédits d'équipement doivent-ils s'ajouter aux 6 150 000 euros ? Sont-ils distincts des dépenses proposées dans le rapport n° 01.05 pour l'embauche de 300 agents environ à 11,50 euros de l'heure ? Finalement, nous avons l'impression que cette affaire est un peu comme les poupées gigognes, il y a sans cesse de nouveaux

tiroirs, nouvelles dépenses, dont on ne sait pas où votre initiative aventureuse va nous mener.

C'est la raison pour laquelle, M. le **PRESIDENT**, nous ne voterons pas ce rapport.

Mme FOULQUIER. – Je voudrais revenir sur le fond de cette affaire. Nos deux groupes sont favorables à une aide à la scolarité des élèves, mais ils voteront contre les mesures prises dans la mesure où les modalités mises en œuvre à des fins exclusivement électoralistes, sans réflexion et sans vraie concertation avec les parties intéressées, les fédérations de parents d'élèves qui vous ont dit très tôt qu'elles n'y trouveraient pas leurs comptes, les petits libraires qui n'ont pas pu candidater utilement tant le cahier des charges était lourd et contraignant, les proviseurs des lycées qui vous ont dit, lors de la dernière réunion, qu'ils étaient très inquiets...

M. le **PRESIDENT.** – Je suis désolé, je n'ai pas entendu la même chose que vous. Vous même n'avez rien dit lors de cette réunion. Vous avez une vérité lorsque vous êtes proviseur et une autre lorsque vous êtes élue politique de droite et conservatrice.

Mme FOULQUIER. – Donc, les proviseurs ont invoqué une vraie-fausse grève administrative pour ne pas véritablement suivre vos projets.

M. le **PRESIDENT.** – Ils ont dit que c'était une grève contre l'Etat et pas contre nous.

M. ROSSIGNOL. – M. le **PRESIDENT**, je crois qu'à travers cette fausse bonne mesure que vous avez voulu prendre et à laquelle aujourd'hui, nous n'avons aucun regret de nous être abstenus, aujourd'hui nous voyons dans l'application de ces mesures les difficultés qui sont les vôtres et je crois que dans quelques semaines, vous aurez de nombreux regrets par rapport à la méthode employée pour la gratuité des manuels scolaires. Dans votre propre majorité, certains aujourd'hui s'en font l'écho.

Nous ne savons pas aujourd'hui si les lycées seront livrés en temps et heure voulus. On ne connaît pas le coût de cette mesure. On nous avait expliqué que cette opération était divisée en 17 marchés pour aider les petits libraires, on a vu le résultat. 68 enveloppes retirées pour la Commission d'Appel d'Offres, 18 ont été rendues. Les petits libraires ont renoncé face à la difficulté du cahier des charges. Nous avons aujourd'hui le problème des cautions. Comment va-t-on être sûrs de pouvoir récupérer les livres ? Quid d'une éventuelle caution ? Comment va-t-on la payer, l'encaisser, à quelle hauteur ? Les petits libraires vont être en difficulté. Sur 17 marchés, 2 libraires se sont appropriés 12 lots dont un qui est de la région PACA voisine et l'autre étant un gros libraire montpelliérain.

M. le **PRESIDENT.** – De grâce, ne défendez pas les petits. Votre gouvernement RAFFARIN est une machine à broyer les petits.

M. ROSSIGNOL. – Les petits libraires sont défavorisés et vont avoir les plus grandes difficultés pour assumer le coût de cette mesure. Nous voterons contre cette disposition.

M. LEVITA. – On ne va pas revenir sur le principe de la gratuité, nous en avons déjà débattu et le Conseil Régional a pris la décision.

Je rappelle que nous étions conduits par la rapidité si nous voulions, et nous le voulions, mettre en place cette mesure pour le 1^{er} septembre. Vous auriez pu réunir une commission, M. le **PRESIDENT**, et y faire participer tout le monde, les parents d'élèves, les enseignants, etc...et vers l'an 2012, nous aurions été au point. C'est vrai que c'est un problème difficile, nous rencontrons tous les jours des problèmes, c'est vrai que nous essayons de les résoudre.

Nous ne cherchons pas des problèmes aux solutions, nous cherchons des solutions aux problèmes qui nous sont posés. Nous essayons de les résoudre au fur et à mesure qu'ils se présentent. Il y a encore des points qui ne seront pas satisfaisants. La seule chose, c'est qu'en 18 ans, M. **BLANC**, alors qu'un très grand nombre de régions ont fait des avances dans le domaine de la gratuité ou de la participation, c'est notre honneur de l'avoir prise immédiatement.

Il y a des problèmes. M. **ROSSIGNOL** qui est membre de la Commission d'Appel d'Offres les connaît aussi bien que moi, sinon je les lui indique au cas où cela ne lui apparaîtrait pas. Nous n'avons rien à cacher. Nous avons encore des risques qui se présentent, un éditeur qui ne nous livrera pas, c'est vrai, mais cela existait avant la gratuité. Je suis soutenu par l'administration et je remercie M. **COUGNENC** de m'apporter tout son appui dans cette opération. Nous triompherons.

M. le PRESIDENT. – Je passe au vote :

Pour 42

Contre : 24 (groupes UMP, Non Inscrits, FN)

Pas d'abstentions

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.17 – LOCATION DE LOCAUX PROFESSIONNELS

M. le PRESIDENT. – Il s'agit de louer, à côté, les locaux de France Telecom Câble qui sont disponibles. Je mets aux voix :

Pour : 50

Contre : 16 (groupes UMP, Non Inscrits)

Pas d'abstentions

Adopté à la Majorité.

(Le relevé de votes transmis par le groupe FN postérieurement à la séance mentionne un vote Contre, pour le groupe.)

Je donne la parole à Mme ZOUROUDIS pour une explication de vote.

Mme ZOUROUDIS. – Entre la location et les charges de ces locaux, nous arrivons à presque 30 000 francs par mois. Il est certain que plus il y a du personnel, plus il faut de bureaux et qui dit plus de bureaux et d'effectifs dit augmentation des impôts.

En toute logique, on ne peut que se poser la question, où va s'arrêter cette spirale ? En effet, nous ne savons pas de combien de bureaux la Région dispose entre l'Hôtel de la Région, le Capitole, le Parnasse, le Millénaire et la République, et à qui ils sont réellement affectés. Nous souhaiterions que cet état des lieux soit communiqué à l'ensemble de cette assemblée. Ensuite, nous pourrions peut-être voir les choses différemment et éviter ainsi de voir gaspiller l'argent du contribuable de la Région Languedoc-Roussillon Septimanie.

M. le PRESIDENT. – Nous allons libérer les locaux occupés par le Front National au 16, rue de la République. Nous avons besoin de locaux et allons en libérer au maximum.

M. GIORDANO revient en séance.

RAPPORT N° 01.18 – LOCATION DU DOMAINE DE MERIC

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : 43

Contre : 24 (groupes UMP, Non Inscrits, FN)

Pas d'abstentions

Adopté à la Majorité.

M. SAINT-LEGER quitte la séance en donnant procuration à M. MOYNIER.

A la suite d'un malaise, M. PIETRASANTA quitte la séance.

M. ROSSIGNOL (avec la procuration de M. FLANDIN) quitte la séance.

M. CRAUSTE quitte la séance.

RAPPORT n° 01.19. – POLITIQUE DE LA REGION DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

M. le PRESIDENT. – M. PIETRASANTA ayant dû quitter la séance suite à un malaise, je souhaite qu'il se rétablisse rapidement. Comme il souhaitait que son rapport soit soutenu aujourd'hui, je donne la parole à Mme ARDITI pour le présenter.

Mme ARDITI. – Tout ce que je vais dire, c'est M. PIETRASANTA qui le dit et c'est par ma voix qu'il parle car c'est lui qui a fait ce travail et qui l'a porté.

Ce rapport porte d'abord et avant tout autour de la notion de développement durable. Si cette notion est aujourd'hui très galvaudée, il souhaitait en rappeler la définition pour que chacun comprenne bien ce qu'elle recouvre. Le développement durable, c'est le développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Ce qui veut dire que, dans cette propre notion, nous avons pour une fois une notion vaste qui est de prendre en compte des gens qui ne sont pas encore là, nos enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants.

Le développement durable n'est pas seulement une politique de l'environnement, c'est avant tout une politique reposant sur quatre piliers : l'environnement, autrement dit la responsabilité écologique face à la planète, l'efficacité économique indispensable pour satisfaire les besoins, la solidarité sociale pour que personne ne reste sur le bord du chemin et la gouvernance car elle implique une véritable démocratie participative pour que chacun accepte de participer à la responsabilité au nom de tous.

La traduction concrète aujourd'hui dans toutes les collectivités territoriales qui ont décidé de lancer une politique ambitieuse de développement durable est la mise en place d'un Agenda 21. La Région va donc s'engager dans cette politique de mise en place d'un Agenda 21 régional qui est une démarche globale de planification qui prend à la fois en compte les 4 domaines précisés tout à l'heure et tous les problèmes d'aménagement du territoire et donc les problèmes de mobilité qui y sont liés.

C'est un parcours très long dans lequel on va impliquer l'ensemble de la Région, des gens y travaillant mais aussi des habitants car rien ne se fera sans eux s'ils ne sont pas participatifs à cette action. La Région va donc lancer quelque chose d'ambitieux, de longue haleine, qui va se développer progressivement sur tout le mandat.

L'aspect équilibre harmonieux des territoires est essentiel dans notre Région, vu sous l'angle villes-campagne, arrière-pays-littoral, plaines-montagne. Tout ceci est une dimension essentielle, indispensable qui fait que, de même qu'on n'abandonne pas les gens sur le chemin, on n'abandonne pas des territoires. Il nous faudra relever cet enjeu qui est considérable. Cela demandera de la volonté, des moyens, une véritable politique animée par tous.

Un autre aspect essentiel est le développement économique. On ne peut pas faire du développement durable en arrêtant le développement économique. Il faut remodeler le développement économique vers les formes de l'avenir pour durer et arrêter certaines traditions du passé qui doivent complètement évoluer. M. PIETRASANTA

tient à rappeler que ce développement économique est totalement lié à la recherche, à l'innovation, à ce que seront les besoins et les capacités à construire pour demain.

Parmi ces vrais développements d'avenir pour notre Région, il y a toutes les énergies renouvelables. Nous sommes une région dotée de soleil, de vent, d'hydraulique même de géothermie, et c'est ce qu'il faut réellement mettre en œuvre et cela sera un vrai développement économique. Il faut être capable de travailler avec l'ensemble des porteurs de projets d'aujourd'hui, avec ceux qui vont créer toutes ces industries. Il faut aussi leur demander de venir s'installer pour créer le développement qui va avec les filières industrielles et pas seulement la mise en œuvre sur place.

Sur l'aspect plus spécifiquement environnemental, il y a un plan régional de déchets industriels qui doit dormir quelque part, de la responsabilité du Préfet qui n'en a pas fait grand chose. Il serait temps que la Région s'active fortement de manière à ce que ce plan sorte des cartons et commence à réellement vivre. On ne peut pas continuer à avoir des lieux où les déchets industriels s'entassent. Hier, j'étais à Gruissan avec M. CODORNIU et plusieurs Conseillers Régionaux pour inaugurer un port propre, c'est un élément important et il y en aura d'autres.

Dans le domaine de la qualité de l'air qui tient particulièrement à cœur à M. PIETRASANTA puisqu'il est président de Air Languedoc, tout sera fait, tout doit être fait pour améliorer la qualité de l'air, en particulier les moyens donnés à Air Languedoc-Roussillon. Dans cette qualité de l'air, notre Région a un élément plus particulier par rapport à d'autres qui est le fait que nous sommes beaucoup plus soumis aux risques d'ozone que dans d'autres régions, ce qui est dû à l'ensoleillement. Vous savez que l'ozone est un des éléments très particulier de risque important pour les poumons. L'an dernier, avec la canicule, on a très peu parlé de la pollution et des gens hospitalisés pour des problèmes pulmonaires liés à ces problèmes d'ozone, cela sera un élément important à prendre en compte.

Dans notre Région, il y a aussi des problèmes d'allergies. Il faudra être très conscients que l'environnement dans lequel nous vivons peut avoir un impact sur la santé et au-delà des comportements tabac-alcool et autres, il y a aussi l'environnement tout simplement, avec également la légionellose puisqu'il y a beaucoup de bâtiments climatisés, vu le climat.

Il y a également un lieu qui serait le creuset où tente de s'élaborer ce que peut être le développement durable à l'échelle d'un territoire, ce sont les parcs naturels régionaux ainsi que les bordures de parc naturel national puisque nous avons ici le seul parc national habité de toute la France. C'est un lieu d'expérimentation puisque ces lieux sont plus fragiles et plus suivis. Cette expérience doit servir pour se disséminer petit à petit dans le reste de la Région.

Enfin, il ne peut pas y avoir de développement durable sans une information, une formation et une éducation à l'environnement de manière à ce que tout un chacun puisse être sensible aux gestes simples qu'il peut faire lui-même, des gestes positifs pour l'environnement. Il est très important d'expliquer aux enfants, aux adultes, que faire tout ensemble pour que l'environnement s'améliore. C'est tous ensemble que

nous préserverons une planète vivable pour ceux qui nous suivront ou c'est tous ensemble que nous la massacrerons.

Ce rapport est aujourd'hui une première prise de contact. Il y aura ensuite des groupes de travail, des outils, des moyens, de manière à ce qu'on voie la différence en quelques années et on puisse se rendre compte qu'on est entré, parmi les deux ou trois autres régions qui vont se lancer, dans les régions qui se veulent éco-régions pour le siècle d'aujourd'hui et le siècle qui vient.

M. le PRESIDENT. – En ce qui concerne les énergies renouvelables et la maîtrise des énergies, il sera donné mandat à M. PIETRASANTA de mener une négociation avec l'ADEME pour bâtir un cadre contractuel nouveau, un avenant à l'accord cadre Etat, ADEME, Région et conventions financières, détaillant les critères techniques, le contenu financier et les modalités d'interventions des partenaires. Un rapport cadre sera présenté à l'assemblée avant la fin de l'année tenant compte des nombreuses contributions adoptées lors de la consultation de « La Région en chantier » et précisant les modalités d'exécution.

Mme FASSIO. – Membre de la Commission Développement Durable, présidée avec courtoisie et efficacité par M. PIETRASANTA à qui je souhaite un prompt rétablissement, j'ai assisté le jeudi 8 juillet à Agropolis à une des réunions, « La Région en chantier », sur le thème environnement. La participation, les débats, les propositions y ont été riches. J'y ai retrouvé tous les éléments de l'excellent rapport d'activités de l'AME reçu quelques jours auparavant, en particulier, la volonté des associations, des chercheurs et des entreprises de travailler ensemble dans un esprit de liberté.

Le vendredi 9 juillet, en tant que Conseillère Régionale, j'ai participé à l'assemblée générale de l'AME. J'ai été surprise de constater que j'étais la seule représentante de la Région. Cette assemblée était d'une très grande dignité, les nouvelles orientations de la nouvelle majorité du Conseil Régional n'ont fait l'objet d'aucune mise en cause. Des interventions, en particulier, celles de trois membres de l'association qui ont d'ailleurs revendiqué leur appartenance socialiste, ont porté sur le témoignage du remarquable travail effectué par l'AME, interface entre la Région et les associations actives et libres des entreprises et des chercheurs mondialement reconnus et aussi, sur l'indignation devant le risque de perte d'emploi des 40 salariés de l'AME qui ont rempli leur mission avec compétence, passion et sans esprit partisan.

Au nom du groupe UMP et Non Inscrits, je regrette que le sort de l'AME ne soit pas abordé dans ce rapport et je souhaite que les 40 salariés, acteurs du développement, reconnus comme de véritables professionnels de l'environnement, soient respectés et que leur emploi soit maintenu.

Mme JAMET. – Je ne vois là qu'un catalogue de bonnes et pieuses intentions, car dans la pratique, tout cela me semble extrêmement flou. Concernant le domaine des déchets industriels, des énergies renouvelables et de la maîtrise d'énergie, le domaine de la santé, le littoral, une politique de développement durable, capable d'influencer les générations futures, la solidarité sociale, les parcs naturels régionaux,

l'éducation à l'environnement, il conviendrait effectivement de se doter des outils les mieux adaptés et de veiller au niveau de compétence de chacun pour ce faire.

A cet égard, je pense que le travail fourni pendant 13 ans par l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement allait tout à fait dans le sens de la politique de la Région que vous nous présentez. Ces 40 collaborateurs ne seraient-ils pas utiles, voire nécessaires, à cette ambitieuse initiative ? Leur nouvelle présidente, Colette ROCHE, les tient aimablement et respectueusement à votre entière disposition. Peut-être serait-ce une opportunité et un soutien assidu et attentif dont la Région ne devrait pas manquer de se doter ? M. le PRÉSIDENT, je vous remercie de m'avoir permis d'aller jusqu'au bout de mon intervention.

M. GALANO. – Je tiens à renouveler ce que mes précédents collègues ont dit pour Yves PIETRASANTA et lui souhaiter un bon rétablissement. Nous voulons l'assurer du soutien du groupe communiste dans son plan sur le développement durable et l'environnement.

La politique de la Région que nous souhaitons appliquer dans ces domaines est un vaste sujet et un vaste domaine. Sans entrer dans le particularisme, sans opposer nos diversités géographiques, leurs développements, il est important d'affirmer que nos efforts doivent être concentrés afin de rétablir des équilibres.

Par exemple, montagne et ruralité ont été, nous le disons, les parents pauvres et les victimes des politiques tant régionales que nationales appliquées jusqu'ici. Plus que jamais, notre intervention dans ce domaine doit y être marquante et durable. Nous pensons par exemple aux transports, aux voies de communication, au maintien et au développement des services publics qui conditionnent l'activité économique et un certain niveau de vie pour les populations de ces localités.

Dans le domaine des énergies renouvelables, par exemple la maîtrise de l'énergie solaire, nous pouvons saisir l'opportunité dans la construction des nouveaux lycées. Je pense aussi à la réhabilitation du lycée agricole de Theza, véritable gâchis dans l'abandon de ses installations, pourtant lycée pilote. Je pense aussi à la mise en place du schéma régional éolien, nous souhaitons rapidement qu'il soit finalisé et mis en place.

Dans le domaine de l'environnement, quelles réponses donnerons-nous aux populations, par exemple pour les habitants des villages de Joncet, Serdinya et Olette, qui vivent au quotidien la traversée de leurs villages par des milliers de véhicules légers et lourds, parfois dangereux, lors des week-ends andorrans ou lors des transhumances des touristes qui vont skier ou profiter des joies de la montagne. De quelle euro-région parlons-nous quand le développement économique d'Andorre la prospère se fait au détriment de notre environnement, de l'emploi, des populations et de leur sécurité ? Oui, il faut réaménager les nationales en recherchant financièrement, par convention et proportionnellement, les bénéficiaires de ces aménagements mais il faudra aussi tendre vers d'autres modes et d'autres règles de transports, je pense au ferroviaire et au cabotage.

Mais quel sera le véritable impact de notre politique, si ambitieuse soit-elle, si nos interventions sont conditionnées par des volontés locales ou des politiques nationales ou européennes ?

M. le **PRESIDENT**, la Constitution Européenne de GISCARD d'ESTAING, la décentralisation de RAFFARIN, les accords de l'O.M.C. sur l'A.G.C.S., légitiment l'ultra-libéralisme et le désengagement total de l'Etat dans ce que nous avons de plus fondamental. Nous devons dénoncer et combattre cette politique, c'est une lutte essentielle. Cette lutte essentielle doit avoir lieu si nous voulons une économie solidaire et durable pour notre Région, le maintien et le déploiement de tous les services publics, favoriser la solidarité nationale, cette péréquation que nous revendiquons.

Auxquels cas, il n'y aura pas ou peu de développement durable et harmonieux dans notre région. Nous ne pouvons pas l'ignorer et notre démarche, dans sa dimension, doit intégrer cette lutte, sinon nous allons générer d'énormes déceptions.

Bien évidemment, oui au principe de ce rapport, à l'Agenda 21 régional dans les fondements d'un développement durable établi, mais définissons aussi nos priorités. Cela suppose la poursuite des consultations dans notre démarche de démocratie participative pour les perspectives concrètes dans ce vaste chantier de l'environnement et du développement durable.

M. BERTRAND. – Dans le droit fil de ce qu'a dit Mme ARDITI et après en avoir discuté avec M. PIETRASANTA, à la page 4, au paragraphe où il est dit que « Les parcs naturels régionaux seront le creuset... », il faut y ajouter avant : « L'expérience du parc national des Cévennes en matière de développement durable, des zones rurales naturelles, sera valorisée avec celle des parcs naturels régionaux, ils seront le creuset.... ».

M. le PRESIDENT. – Votre phrase sera intégrée dans le rapport.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : 63

Adopté à l'Unanimité.

M. CRAUSTE, M. ROSSIGNOL (avec la procuration de M. FLANDIN) reviennent en séance.

M. ROSSIGNOL quitte la séance en donnant procuration à Mme FASSIO. La procuration de M. FLANDIN est annulée.

RAPPORT N° 01.20. – INONDATIONS : VERS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE REGIONALE DE PREVENTION

M. ALARY. – A mon tour de m'associer aux préoccupations de nos collègues sur l'état de santé d'Yves PIETRASANTA qui s'intéresse de très près aux rapports que je vais présenter, les rapports 01.20, 01.21 et 01.22.

Ce dossier est important et c'est pour cela qu'il a fait l'objet d'une inscription particulière à la DM2 que nous avons votée tout à l'heure. A ce titre-là, si cela concerne la sécurité des personnes et des biens dans notre Région, également, l'économie et l'environnement, vous me permettrez de sortir une seconde du rapport pour que nous ayons ensemble, moi, en tant que Président du Conseil Général du Gard, une pensée pour celles et ceux ayant perdu leur maison hier dans l'incendie très important en périphérie de Nîmes. Je voudrais également qu'on rende hommage aux soldats du feu qui ont lutté toute la journée d'hier et cette nuit pour circonscrire cet incendie.

Dans ce rapport, vous avez pensé, M. le **PRESIDENT**, que la Région ne pouvait plus rester en dehors d'une véritable politique de prévention des risques et d'inondations où il faut créer très vite un volet important et c'est le cas de ce rapport pour pouvoir travailler en cohérence.

Enfin, nous avons attribué des aides à plusieurs collectivités, c'est l'objet des rapports suivants et des études qui viendront, et nous travaillons en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés sur ces bassins versants prioritaires que sont le Rhône, et les bassins versants (Vidourle, Gardons, Tech, Orb et Journe-Lirou). Vous avez également avec vos deux collègues, Jean-Jacques QUEYRANNE et Michel VAUZELLE, lancé un appel en mars, l'appel du Grand Delta, et aujourd'hui, plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec le Préfet LACROIX à Avignon ou Lyon afin de créer cette structure interrégionale de coordination des actions à l'échelle du bassin du Rhône. Le Rhône est un fleuve européen et il ne pourra pas être traité s'il n'y a pas un syndicat ou une structure forte pour venir en aide sur les digues.

Lors des réunions et des discussions qui se poursuivront, nous souhaitons que l'Etat prenne vraiment l'ampleur de ces travaux à faire et qu'il intervienne à 50 % et non à 20, comme cela a été le cas et annoncé par le Préfet LACROIX. Nous ne pouvons pas être d'accord car à ce taux-là nous ne ferons pas les travaux nécessaires pour endiguer ce fleuve. Il y a encore du chemin à faire. Vous proposez des états généraux, un débat d'orientation en automne et ce débat est consigné dans ce rapport.

Il y a également une deuxième structure interrégionale qui devrait voir le jour à l'échelle du petit delta du Rhône. Deux syndicats existaient, le CIMADREM pour la partie des Bouches-du-Rhône avec trois communes, Arles, Port-Saint-Louis du Rhône et les Saintes-Maries de la Mer ; Pour le côté gardois, il y a onze communes dans le syndicat des Dignes du Rhône. Ces deux syndicats pourraient fusionner dans une structure interrégionale, interdépartementale et intercommunale. Mais il faut continuer les négociations, c'est en bonne voie. Michel VAUZELLE m'a assuré qu'il faisait tout pour que nous ayons 50 % côté gardois et 50 % côté Bouches-du-Rhône, chacun dans le cadre des décisions et des travaux qui devraient être faits.

Ce rapport réaffirme, par ses trois ou quatre objectifs, la volonté de la Région d'une participation commune avec les régions P.A.C.A. et Rhône-Alpes, l'Etat et le Comité de Bassin. Il propose d'approuver le principe d'adhésion de la Région à un syndicat mixte interrégional de coordination à l'échelle du fleuve Rhône et à un syndicat mixte de gestion et d'aménagement des digues du delta du Rhône.

Il affirme plus généralement notre volonté de soutenir financièrement les Plans globaux de Prévention des Inondations à l'échelle des bassins versants et de mettre en œuvre une politique de prévention des inondations fondée sur une logique d'aménagement du territoire et sur un principe de solidarité à l'échelle de ces bassins.

Voilà, M. le **PRESIDENT**, un rapport important. Nous avons vécu 1999 dans l'Aude, 2002 dans le Gard, 2003 dans le Gard encore et dans l'Hérault. Je pense que l'on peut avoir sur ce rapport une sérénité politique et je souhaite qu'il soit voté à l'unanimité.

M. le **PRESIDENT.** – Je voudrais remercier M. ALARY de la qualité de son rapport et de tous les efforts qu'il a faits, les diverses réunions auxquelles il s'est rendu en notre nom à Lyon, Avignon et ailleurs, pour mettre en place les premiers éléments de ce plan.

J'ai une bonne nouvelle. M. PIETRASANTA a été pris en charge par les sapeurs-pompiers et le SAMU. Il a été conduit à l'hôpital Lapeyronie, pour examens, et il n'est pas en danger.

M. **JAMET.** – M. le **PRESIDENT**, vous rappelez dans votre rapport les inondations catastrophiques qui ont affligé et endeuillé notre Région en 1999, 2002 et 2003. Un phénomène récurrent qui ne nous incite pas à l'optimisme et devrait, au contraire, susciter de notre part, un redoublement de vigilance afin d'éviter que de pareils événements ne viennent frapper à nouveau le Languedoc-Roussillon ou, pour le moins, en diminuer les conséquences dramatiques.

C'eût été l'honneur de la Région de coordonner les énergies, d'intervenir dans un domaine, l'aménagement du territoire, qui rentrait strictement dans ses compétences, d'entreprendre enfin les grands travaux nécessaires mais remis sans cesse au lendemain parce qu'ils n'apportent aucune voix supplémentaire dans la corbeille électorale.

Pendant des années, j'ai reproché à votre prédécesseur de ne pas faire tout ce qui était en son pouvoir pour pallier les carences de l'Etat et de ne pas intervenir au lieu et place de petites collectivités qui n'avaient pas les moyens de faire face à ce phénomène. J'ai lu quelque part, mais j'espère que vous me démentirez, que si l'Etat ne s'engageait pas à hauteur de 50 % pour réparer les digues du Rhône, alors qu'il ne promet aujourd'hui qu'une participation de 20 %, l'intervention des collectivités serait remise en question. Est-ce bien le moment d'engager avec le gouvernement un bras de fer et de recourir à un chantage dont les seules populations concernées seraient les victimes ?

La Région, affirmez-vous, est fortement impliquée dans les réflexions en cours, alors que le temps n'est plus à réfléchir mais à agir, à mettre le paquet, si j'ose dire, pour reprendre l'expression imagée utilisée par notre collègue, Damien ALARY, qui prétendait à tort, au mois de mai dernier, que le paquet était mis. Car aucune action d'envergure à la mesure de la gravité du problème n'a été à ce jour engagée. Elle ne peut l'être d'ailleurs sans que de drastiques économies sur d'autres chapitres du budget soient décidées, le moins qu'on puisse dire est qu'on n'en prend pas le chemin.

Votre collègue, Damien ALARY, évoquait à l'époque un plan Marshall. J'étais pour une fois d'accord avec lui. Je ne vois pas, malheureusement, dans les mesurées que vous nous proposez l'ombre du début du commencement de la réalisation d'un programme dont le coût, j'en suis conscient, sera forcément très élevé mais qui, en tout état de cause, reviendra au final moins cher que les réparations des dégâts futurs que votre imprévoyance rendra inéluctables.

M. le **PRESIDENT**, je vous le dis solennellement, telle l'arapède accrochée à son rocher, je ne vous lâcherai pas et n'aurai de cesse, pendant toute la durée de votre mandat, de vous rappeler les promesses faites pendant la campagne électorale dans l'espoir, peut-être illusoire, de voir enfin mes mises en garde et mes avertissements répétés pris en compte. La sécurité de nos concitoyens n'a pas de prix, elle ne pourra toutefois être effective que si vous renoncez en contrepartie aux dépenses somptuaires, électoralistes, excessives ou inutiles dans lesquelles vous vous êtes engagé depuis le début de votre mandat.

M. MOYNIER. – J'aurais souhaité que dans ce rapport, on précise davantage les grands projets que nous sommes en train de développer dans l'aménagement des rivières dans le département de l'Aude, notamment, le dossier d'aménagement des basses plaines de l'Aude. Je souhaiterais que ce soit cité car ce dossier généraliste, que nous partageons tous...

M. le PRESIDENT. – Ce sont l'Etat et le Préfet qui ont bloqué le dossier de l'aménagement des basses vallées de l'Aude.

M. MOYNIER. – Le nouveau président est élu communiste de Coursan, il est nommé depuis le 1^{er} juillet, ce dossier est reparti. Je m'étonne publiquement qu'il n'apparaisse pas dans cet arrêté.

M. le PRESIDENT. – Il a été bloqué par le M. le Préfet IDRAC, il l'a dit lors de sa dernière conférence de presse.

M. MALAVIEILLE. – Le rapport que vient de présenter M. ALARY est quand même un élément important pour l'avenir. On a beaucoup consacré de crédits dans cette Région pour la reconstruction et peu à la prévention. L'idée de mettre en œuvre une politique régionale de prévention, d'aider les collectivités pour la restructuration et de mettre en place un fonds régional de prévention des inondations est quand même la marque d'une nouvelle politique en la matière.

Je voudrais dire combien cette politique est attendue par les collectivités locales et par la population. Lorsque le président ALARY a parlé de plan Marshall, il ne parlait pas exclusivement de l'action du département ou de la région, mais d'un vaste plan Marshall, y compris et surtout, avec l'intervention de l'Etat. Or, force est de constater que les 24 millions d'euros proposés à l'époque de M. RAFFARIN 1 par Mme BACHELOT restent toujours nettement insuffisants. Si les ministres sont beaucoup venus dans le département du Gard et ont apporté un certain nombre de crédits pour la reconstruction, peu de moyens ont été affectés à la prévention. Ce que vient de nous dire Damien ALARY par rapport à l'intervention de l'Etat à hauteur de 20 % au lieu de 50 % doit nous mobiliser.

Je crois qu'il serait peut-être opportun aujourd'hui, soit de voter une motion, soit d'avoir une intervention forte en direction du 1^{er} Ministre pour avoir le niveau de 50 % pour nous permettre de réaliser des opérations de prévention des crues.

M. le PRESIDENT. – Je vous remercie car tout à l'heure, M. JAMET nous expliquait qu'il ne fallait surtout pas demander de l'argent à l'Etat mais faire tout tous seuls. Ce n'est pas notre façon de voir.

M. JAMET. – Comment faites-vous pour les lycées ?

M. le PRESIDENT. – C'est de notre compétence.

M. MALAVIEILLE. – Par rapport au travail en commun des trois régions concernées par le Rhône, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la nôtre, je crois qu'il est important de noter la nécessité de ce véritable travail de réflexion qui doit s'engager sur le Rhône. Il me semble qu'en la matière, l'action que nous allons mener va permettre d'avancer à la condition que l'Etat mette vraiment les moyens et que ce dossier soit pris au niveau national et au niveau européen.

Le groupe communiste se félicite de ces rapports concernant la prévention des inondations qui ne doivent pas être considérées comme une fatalité pour nos populations dans la Région.

Mme ARDITI. – Lorsqu'on est en train de faire un débat général sur l'ensemble du problème des inondations dans la Région où on essaye de faire la part entre l'urgence et la prévention qui est un élément essentiel, je trouve un peu inutile ou dérisoire de venir dire : « Et chez moi ? ». On n'en est pas là. On en est à avoir une vision d'ensemble.

Je voulais me féliciter fortement que ce dossier explicite soutienne réellement l'ensemble des plans de prévention des risques inondations, les P.P.R.I., qui sont à l'étude partout. Ils rencontrent parfois des freins de la part des collectivités car ils sont chers à mettre en œuvre. Si on peut donner un coup de pouce, on sera là dans le cadre de la prévention. Les inondations ne doivent pas être une fatalité, on n'y peut rien sur l'aspect météo, mais il y a des choses pour lesquelles on peut. La manière dont les territoires ont été gérés dans les 50 dernières années a considérablement aggravé les conséquences des inondations. C'est ce qu'il faut maintenant prendre en compte et dans cette préservation, il faut tenir compte de tout le bassin versant, avoir

un véritable travail sur l'amont du bassin de manière à soulager l'aval, là où vont se produire les inondations. C'est une vision globale et d'ensemble qu'il faut avoir et je me félicite que pour la première fois on écrive qu'on soutiendra les plans de prévention des risques inondations car c'est aussi par là qu'il faut aller. Les digues sont indispensables car il y a urgence mais elles ne régleront pas le problème de fond.

Mme CELLIER. – Personnellement, je serai très attentive au bon déroulement de toutes les actions mentionnées.

Je vous ferai remarquer que pendant la campagne électorale, des effets d'annonce très importants avaient été faits et vous aviez pratiquement pris en compte et promis la totalité des subventions pour la reconstruction des digues. Aujourd'hui, c'est un recul très important que je vais être obligée d'annoncer ce soir au président du syndicat des digues de Beaucaire. Nous allons voter des subventions à hauteur de 10 à 20 %, c'est exactement ce que nous faisons avant le mois d'avril 2004.

Dans le cadre de la prévention, nous avons mis en place, avec la précédente majorité, des aides pour les communes dans le cadre de l'élaboration de leurs plans de sauvegarde. Aujourd'hui, de nombreuses communes mettent en place, avec l'aide de l'Etat et du Conseil Général, des plans de sauvegarde en direction de leurs populations. Je souhaiterais savoir, M. le **PRESIDENT**, si vous comptez aider les communes dans le cadre du montage de ces dossiers et les subventionner à proportion, bien entendu, des dépenses qu'ils effectueront.

M. BERTRAND. – C'est un effort sans précédent et il y a une forte attente des populations. Cela concerne l'ensemble des départements.

Nous allons nous trouver à faire des choses sur les rivières ou le vase d'expansion, il faudra alors en même temps, ménager prévention des risques, prévention des inondations et voir comment on peut le concilier avec les impératifs de développement durable et de protection du milieu. La théorie selon laquelle en multipliant les barrages, il n'y aurait plus de crues, est insuffisante. Je compte sur la sagacité de la totalité de notre assemblée pour arriver à prendre des décisions qui soient écologiquement responsables et porteuses pour l'avenir et la prévention des risques.

M. le PRESIDENT. – Ce rapport est essentiel. M. ALARY nous propose un véritable plan. Il affirme la volonté de la Région de soutenir financièrement les plans globaux de prévention des inondations à l'échelle des bassins versants, et non pas village par village. Deuxièmement, il affirme la volonté de la Région de mettre en œuvre une politique de prévention des inondations fondée sur une logique d'aménagement du territoire et sur un principe de solidarité à l'échelle des bassins versants en recherchant systématiquement la constitution de maîtrise d'ouvrage intercommunale. C'est cela qui est essentiel.

M. ALARY – Mme CELLIER, les effets d'annonce ont été faits au mois de mars par le Président Georges FRECHE qui avait promis 4 millions d'euros, non seulement ces 4 millions ont été tenus, mais quelques semaines après son élection, il revenait sur le

terrain où je l'accompagnais avec d'autres élus et c'étaient 7,5 millions d'euros, les 3,5 millions d'euros ayant été ajoutés tout à l'heure dans la DM2.

Nous sommes donc allés au-delà des effets d'annonce, donc, ceux-ci ont bien été tenus.

M. JAMET, il faut savoir que sur le Rhône, l'Etat a concédé à la Compagnie Nationale du Rhône. Une véritable rente de situation s'est établie puisque c'est 90 millions d'euros plus 20 millions d'euros sur l'impôt sur les bénéficiaires qui entrent dans les caisses de Bercy chaque année, soient 110 millions d'euros. Nous souhaitons qu'on verse déjà cela, mais 20 %, cela ne fait pas le compte et d'ailleurs, M. le Préfet lui-même l'a reconnu en nous disant que cela pourrait être une base de discussion, un départ pour aller à 30-40 %. Non, nous demandons 50 % et les trois Présidents de Région vont les demander à l'Etat parce que ce n'est pas dans nos compétences.

A Comps, où il y a eu 5 morts, l'Etat vient de se désengager au travers de l'Agence de l'Eau, alors qu'il avait promis 20 %, il annonce qu'il n'y aura que 10 %. Nous allons continuer de nous battre mais dans un plan global.

M. le PRESIDENT. – Je passe au vote de ce rapport :

Pour : 57

Pas de contre

Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.21 – INONDATIONS – AIDES AUX COLLECTIVITES POUR LA RESTRUCTURATION

M. le PRESIDENT. – Je mets au voix :

Pour : 65

Adopté à l'Unanimité.

RAPPORT N° 01.22 – FONDS REGIONAL DE PREVENTION DES INONDATIONS

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix :

Pour : 65

Adopté à l'Unanimité.

M. TORREILLES quitte la séance en donnant procuration à Mme FOULQUIER. La procuration de Mme BRUGUIERE est annulée.

Mme CELLIER quitte la séance. Mme CHESA (avec la procuration de M. DOMERGUE) quitte la séance.

M. BECQUE quitte la séance en donnant procuration à Mme PAGES.

RAPPORT N° 01.23 – CONSTRUCTION DE LYCEES NEUFS – 1^{ère} LISTE DE PROGRAMMATION

M. LEVITA. – J'ai déjà indiqué à cette assemblée l'état invraisemblable dans lequel nous trouvons le patrimoine des lycées. Aujourd'hui, plus de 60 lycées sur les 75 ont besoin d'interventions lourdes au point que certaines interventions sont d'un coût supérieur à la réalisation d'un lycée neuf. Il est incompréhensible qu'on en soit là. J'indique également à l'assemblée que dans de nombreux lycées les conditions de sécurité ne sont pas respectées.

Ceci nous oblige à intervenir dans ces lycées en priorité absolue. Nous avons organisé des réunions dans les départements sur le thème de « La Région en chantier », plus particulièrement sur les lycées, les livres gratuits, l'apprentissage et l'université. Ces réunions ont eu lieu à Nîmes, Mende, Lézignan, Argelès et Montpellier. Partout, l'accueil a été exceptionnel, ceux qui m'ont accompagné et moi-même, avons été stupéfaits de l'attente de nos concitoyens sur ces thèmes. Jamais, ou au moins depuis 18 ans, les citoyens n'ont eu le sentiment d'être consultés. Nous sommes attendus dans les deux sens du terme, il y a un grand espoir et un très grand risque de décevoir. Nous sommes conscients de ce risque et allons tout faire pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Dans ce cadre, en plus de travaux urgents, pour respecter les impératifs de sécurité et d'adaptation pédagogique, une première étape d'un plan d'urgence vous est proposée qui nous permettrait de construire 8 lycées neufs : 2 lycées dans le Gard, 1 à Villeneuve-les-Avignon et 1 dans le grand Alès, 3 lycées dans l'Hérault, 1 à Montpellier, 1 à Lunel, 1 dans le grand Béziers, 1 dans l'Aude à Lézignan, 2 lycées dans les Pyrénées-Orientales, 1 à Argelès et 1 à Canet.

Une seconde étape sera proposée, une fois l'audit financier réalisé, qui doit nous permettre de trouver les réponses budgétaires aux défis posés.

M. le PRESIDENT. – Je voudrais insister sur l'importance du plan présenté par M. LEVITA. Si on tient compte du fait que la précédente majorité a fait 7 lycées en 18 ans, nous vous proposons de lancer en une seule fois plus de lycées que l'ancienne majorité en 18 ans.

M. LEVITA. – Je voudrais donner un exemple du 1^{er} défi qui nous est posé. A l'heure actuelle, j'ai une liste d'opérations de réhabilitations dont le total s'élève à 480 millions d'euros et j'en ai enlevé. On peut évaluer les lycées neufs à 180 millions. Au

rythme précédent, la Région fonctionnait, pour les réhabilitations, à 60 millions. Avec nos 480 millions divisés par 60, il y a 8 ans de travail. Avec les 15 millions de la Région précédente pour les lycées neufs et là, 180 millions, il y a pour un total de 12 ans de travail, à l'ancien rythme.

En plus des lycées, nous allons pouvoir demander aux communes d'implantation ou aux structures intercommunales de s'engager sur les points suivants : la cession de l'assiette foncière des nouveaux lycées à titre gracieux, l'aménagement urbain dans le voisinage du terrain d'implantation dans des conditions qui permettront une desserte du lycée en réseaux d'eau, d'énergie et informatique, plus des voies routières, cyclables et piétonnes.

Nous demandons aux collectivités de s'engager à construire les équipements sportifs indispensables aux lycéens. L'état actuel des équipements sportifs est au-delà de l'imaginable, or, l'éducation physique est une matière du baccalauréat. Nous demandons donc aux collectivités locales de s'engager à construire les équipements sportifs indispensables aux lycéens.

Nous demandons également d'établir avec les collectivités concernées un plan prévisionnel d'organisation des transports scolaires de manière à ce que la desserte du nouvel établissement puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles.

Mme JAMET. – Sur ce dossier, ô combien important pour nos chères têtes blondes, nous souhaiterions que vous nous rassuriez sur quelques points car vous n'êtes pas à une contradiction près. Alors que vous vilipendez le précédent exécutif quant à l'entretien et à la construction des lycées, je me permets de vous rappeler ce qui est mentionné sur le site de la Région à propos des lycées, mis à jour le 29 juin 2004 : « Pour faire face à une constante augmentation démographique quasi-unique en France, la Région Languedoc-Roussillon Septimanie a mobilisé des crédits énormes pour construire ou aménager ses lycées. Cela afin de donner à tous la possibilité de suivre un meilleur enseignement dans les meilleures conditions. En 2001, la Région a consacré 127 millions d'euros aux lycées, en 2002, ce budget s'est établi à presque 150 millions. » C'est presque un satisfecit adressé à Jacques BLANC. Mais sur le même sujet, vous communiquez de façon très différente. Lors de la campagne électorale qui n'est pas si loin, vous promettiez la construction de 12 lycées dans les années à venir alors que Jacques BLANC n'avait que le chiffre de 6. Et quand le Président du groupe socialiste de la Région, Robert NAVARRO, déclare aujourd'hui dans la presse être consterné par l'état des lycées languedociens et que ce constat serait à l'origine de la décision de votre majorité de nous proposer une modification du budget 2004, donnant priorité à la rénovation des lycées, permettez-moi de m'étonner de cette subite découverte.

Nous aimerions donc savoir concrètement ce qui vous a amené à décider finalement la construction de 8 lycées. Est-ce une étude sérieuse avec des projections de vos services qui vous a permis de définir leur nombre, leur localisation et leur type ou bien est-ce encore le fruit d'un dialogue constant et attentif entre la Région et le Rectorat et dans ce cas, devons-nous en déduire que c'est d'un commun accord qu'a été décidée la construction de ces 8 nouveaux établissements ? Dans le cas contraire, ne pourrait-on craindre qu'il n'y ait ni personnel IATOSS, ni professeurs et

par conséquent, qu'il n'y ait pas non plus de lycéens dans ces prestigieux établissements ? Trop de questions demeurent sans réponses, qui nous invitent à nous abstenir sur ce rapport et qui doivent également vous interpeller, M. le **PRESIDENT**.

M. BECQUE. – Je prends acte de vos bonnes intentions, nous sommes dans le cadre des compétences de la Région et ne pouvons que nous y associer bien que j'aie aussi à rappeler qu'il me semble qu'antérieurement au mois d'avril dernier, la Région avait déjà eu quelque action en ce sens et que la programmation des lycées, sauf erreur de ma part, s'est toujours faite en accord avec les services du Rectorat. Je rejoins par là l'observation faite par le précédent intervenant, à savoir qu'on ne décrète pas un lycée d'un simple point de vue politique mais qu'il y a une administration jacobine qui décide aussi là où on en a besoin.

M. le PRESIDENT. - C'est faux. Les lycées de Millau et de Saint-Clément de Rivière ont été faits contre l'avis du Rectorat.

M. BECQUE. – Au sujet du lycée d'Argelès, j'ai exercé des fonctions municipales dans une commune proche et j'ai donc participé à l'action de l'association en faveur de la création d'un lycée à Argelès. Je ne crois pas que les enfants d'Argelès soient obligés d'aller à Prades mais je sais, en revanche, que ceux d'Argelès comme de Banyuls sont obligés d'aller à Céret et que c'est une contrainte. Je suis donc tout à fait favorable à la création d'un lycée à Argelès.

Simplement, je souhaiterais, en relation avec ce que vous avez soulevé concernant les locaux de l'Ecole de Chimie, que vos services s'assurent de la faisabilité immédiate d'un lycée à Argelès. Si effectivement, le Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Argelès prévoyait un terrain dans la prolongation de la zone artisanale pour la création du lycée, sauf erreur de ma part, à la suite d'une décision administrative interdisant la création d'un hypermarché sur le hameau voisin, le maire d'Argelès a cédé à la société qui crée l'hypermarché le terrain destiné au lycée. Aujourd'hui, il me semble qu'il n'y a pas de terrain disponible. Pour en rendre un disponible, il serait nécessaire de faire une révision du PLU, elle-même conditionnée par l'adoption du Schéma de Cohérence du Territoire, schéma commencé depuis deux ans et loin d'avoir trouvé son achèvement. A mon sens, il n'existe pas au sens urbanistique du terme, de terrain disponible sur la commune d'Argelès et par voie de conséquence, la réalisation des opérations administratives nécessaires va prendre un temps considérable qu'il faudrait comptabiliser. Je ne voudrais pas que l'on nous dise ensuite que Canet doit attendre aussi puisqu'on ne peut pas faire Argelès. Si on ne peut pas faire Argelès, il faut redonner le rang de priorité à Canet qui dispose d'un terrain.

M. le PRESIDENT. – Lorsque je voudrais savoir si je peux faire un lycée à Argelès, plutôt que de le demander au maire d'une commune voisine, battu aux élections, je le demanderai au maire en place actuellement à Argelès.

Mme TIGNERES. – Je vais continuer de vilipender l'équipe sortante car pour moi, la situation que nous venons de découvrir n'est pas véritablement une découverte. Les 18 années passées sont 18 années d'une surdité récurrente à tous les problèmes de

la jeunesse du Languedoc-Roussillon. Je dis cela car on a parlé de 7 lycées en 18 ans que je voudrais mettre en regard des 23 000 élèves que nous avons accueillis dans la même durée. Cela donne immédiatement l'image des qualités de l'accueil et du nombre de lycéens accueillis dans chaque établissement.

Les choix politiques de la majorité de M. BLANC ont aggravé un retard primordial qui, je vous l'accorde, était peut-être déjà antérieur et lié à la décentralisation mal ficelée de 1986 et je crains le pire après un 49-3 sur la décentralisation de M. RAFFARIN quand il s'agit de nous envoyer un paquet-cadeau formidable qui est celui des TOSS. Pour le moment, nous n'avons pas réellement une évaluation pointue des besoins réels pour répondre véritablement à l'entretien des lycées. Donc, je suis très inquiète au regard de ce qui s'était passé.

Par ailleurs, la progression démographique exceptionnelle qu'a connue et que connaît le Languedoc-Roussillon fait que tous les ans, le recteur pourra nous le confirmer, 1 200 élèves sont accueillis dans les établissements de notre région. Pour cela, nous devrions construire tous les ans un lycée pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants. Dans ce contexte, le Président sortant s'est toujours refusé à exiger de l'Etat un financement exceptionnel pour notre Région et pourtant, il y avait légitimité compte tenu des conditions qui étaient les nôtres. Il est vrai que les lycées ne sont pas de la compétence de l'Etat mais pas plus que les universités ne sont réellement de la compétence de la Région. Au dernier contrat de plan Etat-Région, 33 millions de francs seulement ont été affectés pour l'ensemble de ce contrat de plan alors qu'un lycée coûte 150 millions de francs. Ce sont les réalités. Pourtant, ce n'est pas faute, de la part du groupe communiste en tous cas, d'avoir exprimé cette situation dans l'assemblée. On m'accusait alors d'en faire trop. J'ai pour mémoire les vociférations d'une élue qui disait que j'en faisais trop quand je disais que dans les Pyrénées-Orientales, on redoublait sa classe de 3^{ème} parce qu'on ne trouvait pas de place en Lycée d'Enseignement Professionnel. M. le PRESIDENT, cette année, dans les Pyrénées-Orientales, 1 231 places, 2 000 demandes, 700 enfants sur le carreau. Et cette année, on redoublera avec un BEPC en poche et une moyenne de 10,5. C'est la réalité du terrain. Je veux bien qu'on dise qu'on a tout fait dans les années précédentes, je parle du concret, de ce que je vis aujourd'hui.

Je crois que c'est d'autant plus inacceptable qu'il y a aujourd'hui une volonté de redorer le blason, de donner du lustre à l'enseignement professionnel et technique et de ce point de vue, notre Région est complètement défailante, alors qu'il y a des créneaux de demandes au niveau de l'artisanat sur les secteurs.

L'équipe sortante s'est beaucoup préoccupée de vidéosurveillance, mais dans le même temps, est-ce qu'elle n'aurait pas pu mieux s'occuper de sécurité dans les lycées. Le lycée Guynemer d'Uzès n'est pas aux normes, il y a encore des transformateurs électriques pas aux normes dans certains établissements publics. D'ailleurs, la DM2 a exprimé cette volonté de la Région de vouloir véritablement attaquer ce retard colossal pris pendant toutes ces années, elle marque déjà cette volonté de rattrapage mais qui, dans le même temps, est aussi très limitée dans nos capacités financières. 7,6 millions d'euros pour les lycées, ce qui nous reste, est à mettre en regard des 23 millions d'euros nécessaires pour un lycée.

Je souhaite donc que notre collectivité exprime très fermement auprès du gouvernement la nécessité qu'il s'implique dans un rattrapage sur le Languedoc-Roussillon à travers des aides financières exceptionnelles. En même temps que nous sommes en situation d'illégalité pour l'accueil, nous avons aussi le PIB le plus faible, on ne pourra pas tomber sur le dos des contribuables de la Région.

J'aimerais que le sport, qui pour moi est une matière à part entière au même titre que les mathématiques et le français, soit traité de la même façon dans notre projet. Je ne peux pas cautionner la suppression des diplômes d'éducation physique programmée par M. RAFFARIN comme est programmée la réduction des CAPES de catalan et d'occitan. Je souhaite donc que nous ayons cette volonté forte d'intégrer le sport dans les lycées. Comme on n'a jamais pensé à construire un lycée sans CDI, ni sans restauration scolaire, j'aimerais donc qu'on revoie notre politique de construction des lycées avec délégation aux communes des infrastructures sportives et des gymnases. Je dis cela car on se heurte à la fois aux difficultés financières des villes et à des choix qui ne sont pas prioritaires en ce qui concerne les gymnases. A Perpignan, nous avons perdu 6 années au gymnase Maillol parce que son maire a traîné les pieds pour ne pas le construire, à tel point qu'on a été obligés de redonner à la Région la maîtrise d'ouvrage de ce gymnase. Et ainsi on a perdu 6 ans pour l'apprentissage du sport dans les lycées.

Je souhaiterais proposer à l'assemblée que la Commission Enseignement puisse véritablement réfléchir à la mise en place, sur ce problème-là, de réponses permettant d'assurer véritablement aux lycéens l'apprentissage du sport à l'école.

M. BLANC. – Je m'associe au vœu de rétablissement pour M. PIETRASANTA.

Sur les lycées, ce n'est pas parce qu'on répète des mensonges qu'ils deviennent une vérité. Le plan va être voté, il n'est pas besoin de l'accompagner d'analyses totalement fausses pour ce qui s'est passé. Quand on dit qu'il y a eu des redoublants parce qu'il n'y avait pas de places dans les lycées, je m'inscris en faux et demandez au Rectorat. Il n'y a eu aucun redoublant par manque de places, je l'affirme. Il y a des redoublants mais pas à cause du manque de places.

Cette Région a été pénalisée, c'est vrai, par les modalités de la décentralisation de l'époque puisqu'on n'a pas tenu compte dans les dotations versées de l'évolution démographique. Nous avons accueilli, tous les ans, entre 1 000 et 2 000 lycéens supplémentaires.

Nous avons fait face. Nous avons construit non pas 7 mais 15 lycées, nous avons changé complètement la vie dans les lycées. Aujourd'hui, vous reprenez les programmes que nous avons préparés avec le Rectorat et je m'en réjouis. Sur Alès, nous avons refait complètement le lycée existant. Nous avons su faire face à une situation difficile en mettant tous les lycéens dans des conditions nouvelles dans les lycées publics, en favorisant aussi ceux qui étaient des lycées privés.

M. BOURQUIN. – Je voudrais vous donner des nouvelles de la Septimanie catalane puisque le sujet a été évoqué tout à l'heure. Concernant le lycée d'Argelès, le maire, il y a 15 jours, a réuni tous les services de l'Etat pour que chacun, en réunion officielle, affirme qu'il n'y a aucun problème de tous les points de vue pour la

construction de ce nouveau lycée. Donc, les oiseaux de mauvais augure en sont pour leurs frais.

Je m'aperçois que ceux qui font leur testament ici, le font d'une façon fautive parce qu'ils n'ont pas voulu ouvrir les yeux et continuent. Oui, dans les Pyrénées-Orientales, j'ai été celui qui l'a dénoncé il y a un an et demi, avec l'appui de tous les enseignants de classes de 3^{ème}, il y a eu l'an dernier entre 300 et 500 élèves qui ont redoublé par manque de place dans les lycées. Même les services du Rectorat l'ont affirmé. La chose est entendue.

Concernant la problématique du lycée de Font-Romeu. Il est une particularité française puisqu'il est encore d'Etat, il a été oublié dans la première décentralisation. Le contrat de plan des années 2000-2001 prévoyait clairement, autant pour le lycée que pour le collège, que l'Etat allait engager des travaux de réhabilitation. La Région était d'accord, à l'époque, pour récupérer, chacun pour sa part, la responsabilité du lycée et du collège, tout autant que les travaux de mise aux normes aient été faits. Les crédits ont disparu. Le restaurant du lycée, en cours de réhabilitation puisque l'appel d'offres était fait avec 20 millions de francs, a été stoppé également ainsi qu'il y a deux mois, les travaux de mise aux normes du transformateur sous l'escalier qui était une menace pour les jeunes. Face à des problèmes graves comme ceux-là, l'Etat se défile. On n'a jamais vu une telle irresponsabilité dans le monde de l'enseignement. Je réaffirme donc cette problématique dont il faut sortir.

J'ai eu l'occasion de dire en votre nom, M. le PRESIDENT, que nous étions toujours d'accord pour récupérer le lycée à la Région, le collège au Département, mais tout autant que les travaux et l'argent nécessaire à sa mise à niveau y soient consacrés. Si l'Etat n'a pas la force d'entreprendre la maîtrise d'ouvrage, nous pourrions le faire à sa place mais à condition qu'il nous passe les financements liés à cette construction. Les crédits ont disparu et il y a aujourd'hui des amuseurs publics, menteurs professionnels, qui passent leur temps à dire que l'argent est toujours là, c'est absolument faux, il suffit de questionner les représentants honnêtes de l'Etat.

Je voulais évoquer ce problème car nous n'avons pas de solution évidente vu que l'Etat n'assume pas sa responsabilité.

M. LEVITA. – Je voudrais indiquer à Mme JAMET que, bien sûr, il y a eu discussion avec le Recteur qui est parfaitement au courant sur ce plan de construction de 8 lycées qu'il a approuvé. Même s'il n'était pas d'accord, on aurait des lycées neufs sans enseignants, franchement, cela m'étonnerait que l'Etat accepte cette situation. Mais je vous rassure, l'Etat a donné, par la voix du Recteur, son accord en ce qui concerne les enseignants. Pour les IATOSS, c'est un autre problème dont nous aurons l'occasion de débattre ultérieurement si le transfert a bien lieu.

Pour rassurer M. BECQUE, dès lors que ce rapport sera voté, je vous proposerai, M. le PRESIDENT, d'écrire aux responsables politiques élus des agglomérations concernées pour leur indiquer que la Région est prête à construire dans les conditions présentées et qui vont être votées.

Je confirme, et je peux donner des exemples à M. BLANC en lui présentant des étudiants qui ont été obligés de redoubler leur classe de 3^{ème} parce qu'ils n'ont pas eu la place en lycée professionnel qu'ils demandaient. Aussi grave que le redoublement, ces jeunes ont été orientés vers des lycées d'enseignement général pour lesquels ils ne sont pas faits, ce qui explique les taux de redoublement et d'échec invraisemblables qu'on enregistre en seconde.

Mme TIGNERES, je suis tout à fait d'accord avec vous et je partage votre indignation pour les gymnases. Vous soulevez un véritable problème, si M. le PRESIDENT veut nous confier, avec l'aide de M. CODORNIU et de la commission, le soin d'y réfléchir.

Pour le lycée de Font-Romeu, nous avons interrogé M. le Préfet, lors de la dernière réunion du Conseil Régional, sur la décision. Je vois, en lisant le journal d'aujourd'hui, que sa fermeture est programmée pour début janvier. M. BOURQUIN, nous avons donc de très grosses inquiétudes à avoir pour Font-Romeu, je les partage. Cela fait dix ans que nous parlons de Font-Romeu. On avait obtenu que ce soit inscrit dans le contrat de plan. Cette situation est dramatique.

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : 53
Pas de contre
Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

RAPPORT N° 01.24 – CPER – ENGAGEMENTS CONTRACTUALISES

M. le PRESIDENT. – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : 53
Pas de contre
Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

M. le Président lève la séance à quinze heures et dix minutes.

Le Président,

Georges FRECHE

